



font
VIVE

ISSN 0335-6264 - BULLETIN TRIMESTRIEL N° 89 JANVIER-MARS 1992

TOUT COURRIER : Secrétariat-Abonnement de L.C.C. :
Marcel DAUDET, 34 av. des Verveines 93370 MONTFERMEIL

Considérations sur quelques légendes cévenoles et sur la tradition orale

à propos de l'éditorial du *Lien des chercheurs cévenols* n° 88

Jean-Noël PELEN

Dans le dernier numéro du *Lien des chercheurs cévenols* (n° 88, octobre-novembre 1991), Pierre-Albert Clément, dans un éditorial intitulé "Quelques légendes auxquelles il faut tordre le cou", a malencontreusement commenté trois légendes cévenoles et jeté le discrédit sur les auteurs qui les avait publiées ainsi que, plus gravement, sur la culture qui les transmettait. Le fait est regrettable. Le positionnement de cet article en éditorial du *Lien des chercheurs cévenols* pouvait laisser croire qu'il s'agissait là du point de vue du comité de rédaction de la revue, ce qui n'est pas. Les Cévennes ont par ailleurs connu dans les vingt dernières années des recherches tout à fait pionnières et remarquées en matière de traditions orales¹, et un tel texte, en n'en tenant pas compte, semble faire reculer d'autant notre connaissance de la culture orale de ce pays². Nous voudrions ici, sans polémiquer, rectifier quelques-uns des propos avancés, apporter quelques réflexions sur les légendes en question et les problématiques dans lesquelles il convient de les aborder.

Le propre des faits de légende, *rapportés comme tels dans un cadre culturel donné*, est de ne pas être fondés sur une réalité historique présumée objective, mais de relever de on-dit, d'une transmission orale qui, dans leur cas très précis, accrédite la légitimité de leur transmission sans pour autant attester totalement de leur véracité. C'est là un statut de connaissance très particulier qui est l'essence même du fait légendaire et qui lui donne sa force singulière, située culturellement à mi-chemin entre le conte, donné comme relevant de l'imaginaire, et l'anecdote ou le fait historique, rapportés pour véridiques. L'historien ou l'ethnologue, lorsqu'ils s'intéressent à ces faits, peuvent avoir deux attitudes légitimes et complémentaires. La première est de rechercher leur *origine* : celle-ci peut être un fait historique plus ou moins lentement transformé lors de ses transmissions successives, ou un fait de croyance ancien, une sorte de légende immémoriale. Ce type de recherche informe sur les parentés culturelles, les légendes comme les contes vagabondant d'une culture à l'autre, ainsi que sur les processus dits de "folklorisation", c'est-à-dire sur la

1 -Je dois citer, pour le moins, les travaux de Philippe JOUTARD sur *La légende des Camisards - une sensibilité au passé*, Paris, Gallimard, 1977, qui ont en grande partie initié les recherches sur l'histoire orale en France, mes propres travaux sur les traditions et la littérature orales cévenoles, *L'autrefois des Cévenols*, Aix-en-Provence, Edisud, 1987, et *Le conte et la chanson populaires*, t.III, vol. 1 et 2 de *Le temps cévenol*, ouvrage collectif, Nîmes, Sedilan, 1982-1983, ainsi que ceux de Claudette CASTELL et Nicole COULOMB sur les traditions orales du mont Lozère, dont *Chansons et danses populaires du mont Lozère*, thèse de 3° cycle, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1983. Il est à noter que, depuis quelques années, le Parc national des Cévennes a lui-même fait conduire, sous la direction de spécialistes, des enquêtes sur la mémoire orale, considérée comme patrimoine à "investiguer" et à préserver.

2 -Midi-Libre a donné un écho positif à cet éditorial. Christian Anton y a quant à lui répondu dans *Le petit cévenol* du 26 octobre 1991, dans un article intitulé : "La légende de la vieille appartient à la culture cévenole".

manière qu'a la tradition orale de transformer les savoirs pour les adapter à des contextes historiques et culturels distincts³. La seconde façon d'aborder les légendes est de les interroger "*de l'intérieur*", du point de vue de la culture qui les transmet, c'est-à-dire de tenter de percevoir leur sens pour celle-ci, approfondissant par là notre connaissance et des légendes et de la culture en question. L'une et l'autre démarches sont difficiles et délicates et jamais le chercheur, en ces domaines, ne peut prétendre épuiser son sujet. Ce n'est pas à lui, en tout cas, de juger de la légitimité ou de la qualité d'une légende. Du moment que la légende circule, quelle que soit son origine ou son support de transmission, oral ou écrit, elle devient un fait culturel, à prendre en considération et à comprendre en tant que tel. Ni plus ni moins.

Ainsi les expressions employées péjorativement par Pierre-Albert Clément de "prétendues légendes" et "soi-disant légende" sont-elles tout à fait tautologiques puisque toute légende est, par définition, *prétendue* : c'est même cette qualité qui la fonde. Lorsque cet auteur par ailleurs rejette une légende sous prétexte qu'elle "paraît sortie tout droit de l'Almanach Vermot", qu'elle n'est "qu'une suite de calembours d'un goût douteux", qu'un "ramassis de mauvais jeux de mots", il nous propose de juger de la pertinence des faits légendaires – c'est-à-dire de la culture de bien des Cévenols – à partir de ses goûts culturels personnels, ce qui est moins qu'une méthode. Lorsqu'il rejette des faits de culture sous prétexte qu'ils ressortent d'un "passé très récent" au profit unique de ce qui proviendrait d'un "vieux fond" il commet une double méprise : en reniant à une culture et à ses porteurs le droit à l'histoire (puisqu'il ne leur est pas permis d'innover), en faisant un amalgame entre authenticité culturelle, ancienneté et immobilisme (ne seraient légitimes que les "traditions" s'enracinant dans le lointain et uniquement dans leur sens présumé originel).

Concernant le *Vòla-Biòu* de Saint-Ambroix, l'explication rationalisante du terme proposée par P.-A. Clément comme signifiant "voleurs de bœufs" plutôt que "ceux qui font voler les bœufs" n'est pas évidente. Les Saint-Ambroisiens, s'ils furent voleurs, ne furent certainement pas les seuls : pourquoi alors ce surnom leur aurait-il échu plutôt qu'à d'autres ? En fait, il est probable que le terme *vòla* signifie bien ici "voler dans les airs" et non "dérober" ; ce dernier sens est plutôt exprimé, notamment dans les sobriquets, par le verbe occitan *raubar*, ainsi dans celui de *Rauba-motons* (voleurs de moutons) attribué aux

gens de Lézan, ou celui de *Rauba-picons* (voleurs de pioches) attribué aux gens de Loupian. La légende du *Vòla-Biòu* de Saint-Ambroix, terme communément traduit par "bœuf volant", est fort bien attestée comme populaire, depuis au moins le XIX^e siècle. Elle est citée, entre autres, par l'*Armagna Cevenòu* en 1874, Mistral en 1879-1886, D'Hombres et Charvet en 1884, par Seignolle dans son *Folklore du Languedoc* en 1960, André Bernardy dans *Les sobriquets collectifs* en 1962 – lequel auteur explique à travers elle le surnom de *Manja-tripas* affecté aux Alésiens –, par l'*Armagna de la veillée* en 1968... D'Hombres et Charvet notent le terme *Vòlè-biòu* comme "sobriquet *ancien* des habitants de Saint-Ambroix" et proposent – mais prudemment – deux origines historiques possibles qui sont en fait deux versions de la légende ; ces deux versions distinctes laissent supposer que la légende avait déjà de leur temps une certaine ancienneté d'existence.

Mais la question de l'origine historique n'est pas seule pertinente. Même dans le cas où le sens originel du sobriquet, dûment démontré, serait différent du sens actuel, cela n'invaliderait en rien le fait que ce dernier de toute façon *existe*, est légitime d'un *autre point de vue* puisque précisément il existe (cf. infra), et que le chercheur doit le comprendre en tant que tel. Les sobriquets collectifs ont généralement une valeur démarcative qui relève plus d'une distance symbolique entre les moqueurs (ceux qui n'appartiennent pas à la communauté nommée par le sobriquet) et la communauté moquée (qui porte le sobriquet) qu'une opposition réelle, qui serait basée sur un travers attesté⁴. Le corpus des sobriquets est relativement fermé, et la tradition a puisé en lui pour exprimer symboliquement des distances tout à la fois géographiques et culturelles, se moquant de l'Autre selon une typisation généralisée – dans le sens où on la rencontre partout – mais relativement aléatoire dans le détail des sobriquets retenus ici ou là. Ainsi, outre à Alès, trouve-t-on des *Manja-tripas* pour le moins à Riols, Le Caylar, Paulhan, Tourbes (Hérault), ou encore à Barjols (Var), sans que l'on puisse voir ni même supposer une commune particularité à ces localités qui leur aurait fait mériter cette identité de sobriquet. Quelquefois, la démarcation inter-villageoise prend un village à partie et l'affuble d'une niaiserie à toute épreuve, au moyen de contes traditionnels que, encore plus que les sobriquets, on retrouve attestés pour d'autres villages dans une aire culturelle très large, pratiquement "européenne". Dans les Cévennes, Belvezet joua ce rôle de village de naïfs, sans que pour autant les Cévenols qui transmettaient les contes prennent cette niaiserie pour

3 -Les Cévennes, par l'impact considérable qu'y a eu la Réforme, ont offert un espace propre à ce type de réflexion. Cf. notamment P. JOUTARD, "Protestantisme et univers magique : le cas cévenol", *Le Monde alpin et rhodanien*, 1-4/1977, 145-171 ; J.-N. PELEN, "Protestantisme et folklore en Cévennes : réalités et discours", *Folklore, revue d'ethnographie méridionale*, 202-204, 1986, 49-71.

4 -Sur les sobriquets cévenols, cf. G. CADIX, *Noms et surnoms donnés aux habitants des Cévennes et de la région gardoise*, Anduze, Imprimerie du Languedoc, 1961 (sur les sobriquets religieux essentiellement), et A. BERNARDY, *Les sobriquets collectifs (Gard et pays de langue d'oc)*, Uzès, Peladan, 1962.

véridique. Elle n'était que *léghendaire*⁵. Ainsi du *Vola-Bièu*, bœuf volant que Saint-Ambroix partage d'ailleurs avec Martigues (Bouches-du-Rhône), le célèbre Gonfaron (Var – là c'est un âne qui vole) et quelques autres localités⁶. Dans le cas de Saint-Ambroix, l'hypothèse la plus probable est que les Saint-Ambroisiens aient repris à leur compte en le posant le sobriquet dont ils auraient été affublés à l'origine certainement de manière péjorative, ou pour le moins démarcative, puisque c'est là le sens même des sobriquets⁷. Cette hypothèse, si elle s'avérait juste, serait particulièrement intéressante, montrant la réponse d'un village moqué à ses moqueurs et le caractère évolutif – de forme comme de sens – de la tradition. Le sobriquet serait devenu emblème⁸.

En ce qui concerne la *Léghende de la Vieille Morte*, les réflexions de P.-A. Clément sont assez curieuses puisque, après l'avoir incluse au sein des "prétendues légendes forgées de toutes pièces dans un passé très récent" et l'avoir assimilée à une "suite de calembours d'un goût douteux", il la prend finalement au sérieux comme appartenant au "vieux fond légendaire" et en adhérant à une interprétation archaïsante, selon laquelle la vieille aurait été "la fille du roi indigène qui régnait sur les Cévennes bien avant l'arrivée des Romains". On note là une incohérence dans le suivi du propos et une extrême légèreté dans la considération du référent historique : quel est donc ce roi (?) indigène (?) qui régnait (?) sur les Cévennes (?) avant l'arrivée des Romains ?... Tous les termes, rapportés au possible contexte historique de l'époque, font problème. Si d'aventure on prétendait nous renvoyer ici à un contexte légendaire, il faut bien dire qu'une telle perception d'un royaume ancien des Cévennes (sic) *n'existe pas* dans ce pays. Mais passons. La légende de la Vieille Morte est attestée par diverses versions qui font remonter son implantation en Cévennes au minimum au milieu du XIX^e siècle, ou dans le premier tiers de celui-ci. André Lapierre, qui vécut une part de son enfance à La Fregeyre (commune de St-Etienne-Vallée-Française) sur le trajet présumé de la vieille, dans la maison la plus proche de la "pierre de la vieille", aimait à raconter combien sa grand-mère et les

anciens du quartier, dans les années 1890, lui avaient souvent énoncé la légende, au lieu où se trouvait la pierre, alors couchée. La pierre en question, mégalithe christianisé orné de cupules, haut de 2m30, fut ensuite redressée sur l'idée de son frère, Marceau Lapierre, en 1961. Fin XIX^e, la grand-mère racontait la légende de *tradition orale*, disant la tenir de ses grands-parents, soit l'ayant mémorisée elle-même autour de 1830. Elle y tenait beaucoup, la percevant comme une légende typique et, à ses yeux, significative. On sait qu'André et Marceau Lapierre ont indépendamment attesté leur souvenir de cette légende de façon concordante (cf. *Lou Pais*, n° 117, 1965 ; *Les Amis de la vallée Borgne*, n° 6, 1973). En 1972, Numa Bastide a publié une version assez complète, appuyée, selon l'auteur, sur une dizaine de sources distinctes. En 1975, l'enquête "ethnographique" effectuée par les élèves de la cité scolaire d'Alès produisit deux versions, d'origine imprécise⁹. En 1977, dans *La légende des Camisards*, Philippe Joutard décrit la légende de la Vieille dans sa forme commune, et donna une version "camisardisée" recueillie auprès de personnes originaires de St-Germain-de-Calberte, laquelle version incluait au passage l'interprétation du toponyme *Prentigarde*. En 1978, *Lou Pais* publia une nouvelle version due à Ernest Manen, qui la tenait de son enfance à St-Germain-de-Calberte. M. Manen, comme d'autres témoins, liait la légende de la Vieille Morte à celle, météorologique et fort connue, qui explique les jours de mauvais temps qui ont cours fin mars début avril, et qui sont dits en Cévennes "Jours de la vieille" ou *Bacairons*¹⁰. En 1979, en m'appuyant sur toutes ces sources et d'autres sources orales recueillies en vallée Longue, j'ai donné une version en quelque sorte synthétique (reprise par Christian Anton en 1990 et Isabelle Magos en 1991). En 1982, *Lou Pais* publiait à nouveau une version de St-Germain-de-Calberte due à Vio Almeras.

L'ensemble des attestations originales montrent une forte implantation de la légende, de 1830 environ à nos jours pour St-Germain-de-Calberte et ses environs larges, selon un scénario fortement établi. Dans le même temps, les variations de détail

5 - Sur le cycle de Belvezet, cf. pour exemple D. TRAVIER et J.-N. PELEN, *Le temps cévenol*, Nîmes, Sedilan, t. III, vol. 2, 1983, pp. 585, 593-604.

6 - Cf. pour exemple C. SEIGNOLLE, *Le folklore de la Provence*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1967, pp. 318-319.

7 - Cf. à titre de comparaison les autres légendes de bœuf ou âne volant. Elles ont un caractère moqueur très net envers les porteurs du sobriquet, qui sont censés faire voler le mammifère de façon cocasse : en le gonflant, au moyen d'une paille, par son fondement naturel.

8 - Pour une bonne étude de ces moqueries de l'Autre, cf. la thèse de D. ABRY-DEFFAYET, *La vision de l'autre dans la littérature orale facétieuse autour d'un foyer de béotiens : Les Gets (Haute-Savoie)*, Grenoble, Université Stendhal, 1987 ; pour une réflexion d'ensemble cf. *La moquerie, dits et pratiques*, numéro à thème de *Le Monde alpin et rhodanien*, 3-4/1988 ; dans cet ouvrage, pp. 209-224, S. SCHAPPAZ-WIRTHNER donne pour le Valais un exemple éclairant de cette positivisation d'un sobriquet.

9 - Cf. en sources : *Coutumes, croyances, légendes...* Il est assez étonnant que P.-A. Clément cite cette source comme "sérieuse". L'enquête en effet a été faite par 330 élèves, c'est-à-dire par des enquêteurs incontrôlables de par leur nombre et dans des conditions de collectage forcément défectueuses. Dans l'ouvrage publié à partir de ce travail, aucune source n'est validement référencée.

10 - Pour des versions de cette légende et sa mise en contexte cf. TRAVIER et PELEN, op. cit., pp. 683-685

dans la prise en compte de divers toponymes comme l'interprétation de la légende relativement à la Guerre des Camisards et sa liaison à la légende des Jours de la Vieille signalent une transmission orale intense, permettant ces folklorisations diverses.

L'origine de la légende pose problème. Son caractère très structuré, son absence d'attestation ancienne directe pourraient inciter à imaginer une diffusion relativement récente à partir d'une création lettrée. Toutefois, l'absence d'attestation ancienne n'est pas un véritable argument : les Cévennes n'ont quasiment pas été enquêtées par les folkloristes au XIX^e siècle, et une grande part de la culture orale cévenole, dont la longévité ne fait aucun doute, n'émerge dans la connaissance érudite (c'est-à-dire écrite pour l'essentiel) qu'au XX^e siècle : ainsi pour le légendaire camisard mis à jour par Philippe Joutard, ou les traditions de la littérature orale que j'ai étudiées. Pour ces dernières, il ne fait aucun doute que nombre d'entre elles sont en place en Cévennes dès les XVIII^e, XVII^e, voire XVI^e siècles, et pour quelques-unes antérieurement : la mémoire écrite locale n'en retient pourtant pas la trace. Le fait que la légende ne soit pas notée par écrit au XIX^e siècle ou antérieurement n'indique donc pas qu'elle n'est pas en place dans l'oral. La légende de la Vieille Morte, par ailleurs, se rattache par différents points à un folklore très général, notamment celui lié aux montagnes et aux mégalithes¹¹. Il est très peu imaginable qu'une création lettrée, début XIX^e ou courant XVIII^e, ait pu tenir compte de ces dimensions folkloriques. Celles-ci, à contrario, suggèrent un ancrage ancien dans la tradition orale¹².

Trois interprétations sur le sens originel de la légende ont à notre connaissance été données. L'une, à laquelle se réfère P.-A. Clément, renvoie cette origine au choc des civilisations celtes et romaines sur l'espace "cévenol". L'autre, due à A. Deschamps, renvoie l'origine encore antérieurement, aux cultes "celtes" et "gaulois". La troisième, due à F. David, M.-F. Dufeil et D. Millan, y voit "un mythe féminin des hauteurs et de la mort où une civilisation d'élevage marquée de pierre [sic] s'exprime à travers une nocturne descente d'hiver et une remontée d'estive vers les drailles". Toutes ces interprétations, à l'exception peut-être de celle de A. Deschamps qui montre au moins un savoir référentiel de l'auteur,

sont totalement fantaisistes. La première, donnée pour populaire, n'est basée sur *aucun* argument et est d'évidence lettrée ; la troisième ressort du simple délire verbal d'auteurs fort méprisants d'ailleurs de la culture cévenole. Leur défaut commun est double. Le premier est de considérer *a priori* la tradition comme extrêmement ancienne, alors qu'aucun élément ne permet seulement de supposer une telle ancienneté, puisque l'on ne possède pas même d'attestation formelle pour le XIX^e siècle (si nous avons proposé, quant à nous, une ancienneté relative, c'est avec une argumentation que les auteurs en question ne donnent pas). Paradoxalement, ces interprétations situent l'origine de la légende – dont l'essentiel est constitué par une interprétation toponymique – à une époque pour laquelle notre connaissance des toponymes locaux est faible, et où par ailleurs ceux-ci s'ils étaient en place ne devaient pas avoir, en toute hypothèse, leur forme actuelle, laquelle est celle qui *donne corps* à la légende¹³. Le second défaut est de ne s'intéresser aucunement *au sens actuel* de la tradition. Les attestations contemporaines, aux yeux des auteurs, ne sont que des *survivances* dénuées de sens d'une tradition qui *aurait eu* un sens *autrefois*. C'est là une position passéiste assez commune, qui refuse de fait l'idée que les détenteurs contemporains de la tradition puissent avoir un quelconque savoir sur celle-ci. Cette idée de la survivance a été nettement critiquée ces dernières années par les historiens des mentalités. "Rien n'est survécu dans une culture, écrit Jean-Claude Schmitt, tout est vécu ou n'est pas."¹⁴ Cette erreur de conception conduit à une absurdité méthodologique qui est de ne pas appuyer la prospection du sens sur le seul sens directement appréhendable, lequel est précisément le contemporain.

Ce sens est simple sous certains aspects. Il conte d'abord une *histoire*, ce qui n'est pas peu. Il donne ensuite une raison d'être plausible à divers toponymes et les lie entre eux, offrant une signification *au paysage lui-même* ce qui, dans une culture traditionnelle et lorsque ce paysage constitue l'horizon premier de référence, est d'une importance fabuleuse. Nul doute que nombre de Cévenols, grands ou petits, savaient bien que ce sens relevait, point par point ou lieu par lieu, de la légende, c'est-à-dire d'une fiction. Mais que l'établissement du sens relève de l'histoire réelle ou de l'imaginaire n'ôte en rien *au fait qu'il soit*. Le légendaire embellit peut-être

11 -Cf. pour exemples P. SEBILLOT, *Le folklore de France*, Paris, Guilmoto, t.I, 1904, pp. 223-243, et t.IV, 1907, pp. 5-16. Sur le folklore des pierres en Cévennes et régions voisines, cf. particulièrement N. COULOMB et C. CASTELL, *L'histoire et le patrimoine archéologique dans la culture orale des habitants du Mont-Lozère*, Florac, Parc national des Cévennes, 1981, pp. 90-95 (rapport inédit) ; ainsi que A. HUGUES, "Mégalithes et pierres à légendes du département de la Lozère (arrondissement de Florac)", suivi de "Mégalithes et pierres à légendes du département du Gard", in P. SAINTYVES, *Corpus du folklore préhistorique en France et dans les colonies françaises*, Paris, Nourry, t.II, pp. 387-394.

12 -Une indication indirecte de la légende fin XVIII^e pourrait être constituée par l'attestation de l'interprétation du toponyme Fontmort en "enfant mort". Cf. M. LAPIERRE, "Vieille-Morte", in *Causses et Cévennes*, n° 1-1937, note au bas de la page 3.

13 -Cette remarque porte seulement sur la démarche. Elle n'invalide pas à elle seule la possibilité d'une grande ancienneté de la légende.

14 -J.-C. SCHMITT, "Religion populaire et culture folklorique", *Annales E.S.C.*, XXX-V, p. 946.

encore plus le pays que l'histoire réelle, puisqu'il se donne pour "poétique"¹⁵. Ainsi étaient pris dans une "évidence significative" le mont Mars, le Plan de Fontmort, lou Cros del Chi... et jusqu'à la Pierre de la Vieille avec ses croix et cupules, dont A. Lapierre, dans son témoignage, souligne bien la force évocatrice. Philippe Joutard, pour le légendaire camisard, a mis l'accent sur le caractère capital de cet investissement du paysage. Derrière le paysage qui devient visible et empli de mémoire, le fait d'habiter se charge de plénitude, ce qui n'est pas un fait mineur.

Venons-en à notre troisième légende : les "bandits" de Trabuc. L'interprétation du toponyme Trabuc vers *trabucaires*, "nom de certains brigands des Pyrénées qui étaient armés de tromblons appelés en espagnol *trabucos*", est déjà donnée fin XIX^e par F. Mistral. Si elle relève à nouveau du légendaire, cette interprétation est en accord de résonance avec le légendaire commun des grottes, qui fait de celles-ci des lieux fréquentés le plus souvent par des êtres maléfiques ou marginaux ; fées, diables, géants, voleurs, faux-monnayeurs, brigands et proscrits, tous habitants de grottes, révèlent la crainte que celles-ci ont longuement inspirée¹⁶. La "légende" de Trabuc est un des rares exemples cévenols de résistance de ce légendaire ancien à la réinterprétation positive fréquente en Cévennes des grottes comme caches camisardes, ce qu'elles furent certes quelquefois. La publication de l'étymologie précitée par Mistral a dû être, selon une dynamique dont nous n'envisagerons pas le détail, un élément de réactivation et confirmation de la tradition locale sous l'autorité du "Maître de Maillane". Quelle que soit l'origine du légendaire comme celle du toponyme, ce dernier, sous sa forme *Trabuc*, sert donc à un moment donné de point de fixation au premier selon une logique tout à fait significative. On notera toutefois que Trabuc sous la forme *villa Trabuco* invoquée par P.-A. Clément ne semble pas en place au X^e siècle puisque les deux chartes de juin 928 données par le *Cartulaire du chapitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Nîmes* indiquent seulement et par deux fois la forme *villa Tramiaco*¹⁷...

On voit, en conclusion, qu'on ne peut opérer de hiérarchie entre le savoir de l'érudition, dit scientifique, mémorisé surtout par l'écrit, et les savoirs populaires, de transmission orale pour l'essentiel. Il peut être utile et légitime, en prenant bien des précautions, d'évaluer l'origine, le fonctionnement et le sens des savoirs populaires à l'aune de l'érudition. En aucun cas toutefois on ne peut réduire l'un à l'autre ces savoirs différents. Chacun répond à un environnement culturel, à une expérience et en définitive à une véritable *connaissance* qui lui sont particuliers.

Le chercheur, lorsqu'il s'intéresse aux savoirs populaires et aux traditions orales, ne peut juger de leur validité qu'en les restituant dans leur propre contexte de transmission et signification. Il doit s'affranchir des repères de sa propre culture pour retrouver ceux de la culture qu'il étudie. Il est ainsi totalement absurde de juger de la qualité de la légende de la Vieille Morte par la qualité formelle de ses "jeux de mots", car ce n'est aucunement là que se situe, au sein de la culture qui la transmet, sa pertinence. On peut dire que l'un des sens de cette légende est tout au contraire d'affirmer qu'il n'y a pas de jeux de mots, que les toponymes ne procèdent pas de l'aléatoire, que "les choses ont un sens". Le fait que la légende relève clairement de la fiction y compris pour ceux qui la transmettent et la reçoivent n'enlève pas à l'efficacité de son propos : les noms de lieux *garderont un sens*. Du point de vue du toponymiste ou de l'historien des événements – autre exemple –, les nombreuses réinterprétations de toponymes cévenols comme mémorisant des faits de la guerre des camisards sont erronées. Doit-on pourtant nier, après les travaux de P. Joutard, que ces réinterprétations ont eu, *par ailleurs*, une légitimité et une signification profonde pour les Cévenols, et même leur propre efficacité historique dans le regain d'intégrité qu'elles ont donné aux descendants des camisards ? On voit très bien dans ce cas précis qu'en ne considérant pas la tradition orale *dans sa propre logique*, l'historien serait passé à côté de sa *compréhension en tant que telle* et par là se serait privé d'une clé essentielle pour aborder l'ensemble de l'histoire et de la culture cévenoles depuis le XVIII^e siècle. L'histoire factuelle est un domaine de l'histoire. Mais le *vécu* de l'histoire, le *vécu* de la culture sont eux aussi des faits historiques, moteurs d'histoire, témoins du sens de la culture.

On a vu que les trois légendes incriminées par notre auteur répondaient bien à un état de culture dans lequel elles étaient opérantes et duquel elles nous informent : démarcation des identités villageoises, appréhension des toponymes et du paysage, caractère maléfique, voire sacré, des grottes et avens. Précisons que ce sens actuel et le plus "en surface" – auquel nous sommes limités – n'épuise pas les sens possibles des légendes en question. D'autres peuvent jouer dans le même temps (animal "totémique" pour le *Vòla-Biòu* – et il faudrait étudier la symbolique de ces animaux et les rituels dans lesquels ils apparaissent –, mythe d'origine pour la *Vièlha Mòrta* – et il faudrait lier la légende à bien d'autres apparitions de "la vieille"...). La signification de la tradition orale est souvent plurielle, en quelque sorte "feuilletée", et ces résonances multiples, qui tout à la fois se cachent et s'épaulent l'une l'autre, sont l'une de ses principales forces.

15 - On peut de ce point de vue rapprocher la légende de la vieille du légendaire fort commun – et attesté en Cévennes – de Gargantua, très ancré lui aussi dans l'explicitation du paysage et de la toponymie. Pour des exemples lozériens de celui-ci, cf. B. BARDY, *Les légendes en Gévaudan*, Mende, chez l'Auteur, 1974, pp. 6-11.

16 - Cf. SEBILLOT, op. cit., t.I, pp. 470-472 notamment.

17 - E. GERMER-DURAND, Nîmes, Catélan, 1874, pp. 56-58.

Enfin, outre que l'ethnologue et l'historien doivent être ainsi respectueux de cet Autre qu'ils abordent (Autre par la distance historique ou culturelle), ils doivent rester modestes face à leur propre savoir. Si celui-ci a une efficience indiscutable, cette efficience reste relative, constituée à partir de présupposés, de préoccupations, d'un état de connaissance

éphémères. L'historien et l'ethnologue ne produisent, en quelque sorte, que le légendaire de leur temps. Cette considération de l'histoire ou de l'ethnologie comme fiction reste au cœur de l'interrogation des chercheurs les plus rigoureux, percevant les limites de leur regard¹⁸.

Jean-Noël Pelen

18 - Cf. J. CLIFFORD, "De l'ethnographie comme fiction", *Etudes rurales*, 97-98, janvier-juin 1985 : 47-67 ; G. DUBY, *L'histoire continue*, Paris, Odile Jacob, 1991 ; ou encore les considérations de C. LEVI-STRAUSS sur les dimensions mythiques de l'histoire érudite.

Références des principales attestations

1. Le Vòla-Biòu

Armagna Cevenòu,

- 1874 Alès, Brugueirolle e Ciè, 49. *Armagna de la veillée*,
1968 Aubenas, Lienhart, 33-37.

BERNARDY A.,

- 1962 *Les sobriquets collectifs (Gard et pays de langue d'oc)*,
Uzès, Peladan, 158-159.

HOMBRES M. d' et CHARVET G.,

- 1884 *Dictionnaire Languedocien-Français*, Alais,
Brugueirolle, articles *Biòu* (p. 113) et *Volo-biòu* (p. 654).

MISTRAL F.,

- 1879-1886 *Lou tresor dóu felibrige*, Avignon, vol. 2, 1137.

SEIGNOLLE C.,

- 1960 *Le folklore du Languedoc (Gard, Hérault, Lozère)*,
Paris, Maisonneuve et Larose, 64.

2. La vièlha mòrta

Les Amis de la vallée Borgne,

- 1973 n° 6 : 13-15. Texte de Marceau Lapierre commenté par
son frère André.

ANTON C.,

- [1990] *La mémoire du Galeizon*, tome I, s.l., Association cul-
turelle du Galeizon, 76-83
(repris de PELEN, 1978).

BARDY B.,

- 1974 *Les légendes du Gévaudan*, Mende, chez l'Auteur, 21-
22.

Causses et Cévennes,

- n° 1-1937, 1-4 (texte de Marceau Lapierre) ; n° 3-1972, 227
(texte de Numa Bastide) ; n° 2-1973, 358-359 (idem).

Coutumes, croyances, légendes du pays cévenol,

- [1975] s.l., s.n., Montpellier, Dehan impr., 24-25 et 28-30.

DAVID F, DUFEIL M.-M. et MILLAN D.,

- 1981 "La vièlha mòrta - essai sur un conte cévenol", *Les*
cahiers de Fontenay, n° 23, 43-62. DESCHAMPS A.,

- 1980 "La vièlha mòrta (la vieille morte)", *Mélanges de*
mythologie française, 66-82.

JOUTARD P.,

- 1977 *La légende des camisards*, Paris, Gallimard, 308-310.

MAGOS I.,

- 1991 *Le guide des Cévennes*, Besançon, La manufacture,
288 (repris de PELEN, 1978).

Lou País,

- n° 117, 1965 : 45 (texte de Marceau Lapierre) ; n° 226, 1978 :
133-134 (texte d'Ernest Manen) ; n° 254, 1982 : 74-75 (texte de
Vio Almeras).

PELEN J.-N. et N.,

- 1978 *Récits et contes populaires des Cévennes*, Paris,
Gallimard, 122-125.

3. Trabuc

MISTRAL F.,

- 1879-1886 op. cit., vol. 2, 1019.

Mise au point

Ayant pour discipline de prendre mes responsabilités, je confirme que les opinions que j'exprime dans l'éditorial de L.C.C., n'engagent que moi-même. Ceci dit, je me félicite de cette *passé d'armes* qui aurait réjoui notre regretté ami Jean PELLET. Par ailleurs, je tiens à préciser que :

1° à propos de la légende de la Vieille, j'ai parlé du choc des civilisations indigènes et grecques, et non du choc des civilisations celtes et romaines ;

2° j'ai commis une erreur en attribuant à M. BOYER, ancien proviseur du Lycée d'Alès, l'initiative de l'enquête ethnologique. En réalité celle-ci a été menée sous la direction du censeur de l'époque, M. GRAULE.

P.A. CLEMENT

A propos de "Trabucayres"

Je tiens à apporter, à Pierre A. Clément, une petite contribution à son éditorial du n° 88. S'il est vrai que des légendes sont souvent fantaisistes, je ne suis pas tout à fait convaincu par sa définition des "TRABUCAIRES".

Dans les années 30, étant enfant, nous habitions CERET dans les Pyrénées Orientales. Or, pour aller à la mer, on suivait la route bordant la rive droite du Tech. Juste avant Le Boulou on rejoignait la nationale montant vers Le Perthus.

A ce croisement, deux énormes chênes lièges étendaient leurs ramures au dessus de la route.

L'un d'eux était le *Chêne des TRABUCAYRES* qui, au siècle précédent étaient de fameux bandits dévalisant tous voyageurs passant sous leur perchoir..

A ma connaissance, aucun village ou lieu dit TRABUC n'est proche. Alors !... Ces bandits devaient utiliser des tromblons ou trabucs ! Malheureusement, l'âge, l'aménagement du croisement, ont été fatals aux chênes. Reste à cet emplacement une station d'essence qui, je crois, est appelée *Station des Traboucayres*.

Jacques HEBRARD
ST-Hippolyte-du-Fort

Ce dossier s'avère être le dernier à avoir été préparé par l'auteur en accord et avec l'encouragement de Jean PELLET.

Sa parution était programmée pour un numéro de 1990. Le report de publication de plusieurs mois ne nous paraît pas en avoir effacé l'utilité, et nous espérons l'intérêt, de cette mise au point historique, synthèse de divers articles souvent connus des seuls spécialistes.

AUX SOURCES DE L'EDIT DE 1787 : Une étude bibliographique, par Jacques Pujol - Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français. Tome 133. Juillet-août-septembre 1987, pp 343-384.

Jacques POUJOL reprend et complète le travail bibliographique d'Armand LODS intitulé : *les partisans et les adversaires de l'edit de tolérance*, étude bibliographique et juridique 1750-1789 (Bulletin de la S.H.P.F., année 1887). Sa bibliographie rassemble des ouvrages très divers sur la question protestante, classés année après année de 1699 à 1789. Les titres sont abondants après 1751, point de départ de la bibliographie de LODS ; ils développent le point de vue catholique et le point de vue protestant. Jacques POUJOL élargit le corpus de base défini par LODS en répertoriant quelques 170 titres. Sans avoir pu analyser le contenu de tous ces ouvrages, par des sondages dans cet *important gisement de textes*, il distingue dans une très intéressante introduction, quelques thèmes majeurs de la discussion de la question protestante, qui appartiennent non seulement à l'étude des questions de droit (domaine bien perçu par lods), mais aussi à l'histoire complexe des idées religieuses, philosophiques et politiques, et surtout à celle des mentalités au XVIII^e siècle.

Cette bibliographie est largement centrée autour du problème *mariage* ou de *l'état civil* des protestants, dont traite l'Edit de 1787. Mais le problème protestant au XVIII^e siècle suscita bien d'autres questions, dont celle de la *légitimité des assemblées religieuses* qui préoccupait autrement plus les réformés. Parallèlement aux discussions politico-juridiques sur l'état-civil, et se mêlant souvent inextricablement à elles, court à travers tout ce corpus le *débat sur la tolérance*.

"Personne après 1760 ne réclame plus le retour aux *voies de rigueur*, prônées à l'époque de la Révocation. Il existe un consensus pour fermer les yeux sur l'existence en France d'une religion autre que la catholique. On ignore. On ne veut pas savoir. Mais de là à tolérer, c'est à dire reconnaître, et dont à entériner la situation de fait, il y a un pas énorme que la plupart des membres du clergé se refusent à franchir. On dirait qu'un mot manque entre *tolérance* et *intolérance* pour désigner la condition des protestants entre 1750 et 1787. L'expression de *tolérance tacite*

celle qui conviendrait le mieux pour combler cette sorte de vide sémantique", observe Jacques POUJOL dans cette citation qui paraît s'adapter aux cévenols protestants du second désert.

Pour soutenir la cause protestante, de nombreux auteurs donnent des protestants une idée favorable et touchante, éveillant la pitié.



L'image du *bon protestant*, utile, travailleur, paisible, valorisant les ressources de sa province, revient souvent dans l'argumentation. Antoine COURT préfère au mythe *bon protestant*, *l'apologue du juste souffrant*. Toute la partie du *Patriote Français* (1751 et 1753) est consacrée à un mémoire historique qui détaille les souffrances des protestants, avec des listes de condamnés, d'enfants enlevés...

Le chef-d'œuvre du genre est donné par Rabaut-Saint-Etienne avec son *Triomphe de l'intolérance ou anecdotes de la vie d'Ambroise BORELY*, mort à Londres âgé de 103 ans (Editions de 1779, puis 1784, avec un changement de titre : *Le vieux cevenol ou anecdotes de la vie...* et de 1787, toujours avec l'annonce : *Le vieux cevenol...*).

Jean-Paul RABAUT dit Rabaut-Saint-Etienne, très représentatif de son siècle, emprunte la voie de la littérature pour en appeler au tribunal de l'opinion publique de l'injustice cruelle faite à cette minorité religieuse. La longue vie de son héros Ambroise BORELY, né en 1671, mort en 1774, lui permet de dérouler le tableau complet des horreurs de la persécution imposée aux protestants. Il aida ainsi à l'œuvre d'émancipation des *non catholiques*, parvenant avec d'autres à arracher l'Edit de 1787.

ACTES DES JOURNEES D'ETUDES SURL'EDIT DE 1787, organisées par la S.H.P.F. à Paris les 9 et 10 octobre 1987 - Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français. Tome 134, avril-mai-juin

L'étude de cette décision du pouvoir central, discutée et donnée à Versailles, laisse une large part à un aperçu de la diversité régionale à propos de la réception dans les provinces du texte royal de novembre 1787.

La situation cévenole fut abordée par Didier POTON, historien de la communauté réformée de Saint-Jean-du-Gard de l'Edit de Nantes à sa révocation, mais aussi très largement jusqu'à l'Edit de Tolérance. Sa communication porte sur : *La réception de l'Edit de Tolérance à Saint-Jean-du-Gard* (Bulletin de la S.H.P.F., op cit. pp 375-388). Didier POTON étudie l'application du texte royal à propos des deux sujets de préoccupation des Saint-Jeannais en 1788 et 1789, et même après : la question du *cimetière des non-catholiques* (article 27 de l'Edit), où les délibérations consulaires révèlent une procédure longue qui tient d'abord à de complexes conflits locaux, la *régularisation de l'état civil des non catholiques* (réhabilitation et déclaration des mariages et baptêmes des non catholiques passés au désert). Les Saint-Jeannais se présentèrent un peu plus nombreux devant M. d'AUGIER, le juge royal, qui se déplaça de Nîmes jusqu'à Saint-Jean, mais pas pour tout de suite et pour quatre jours en octobre 1788 (ex : environ 55% des déclarations de mariage), que devant M. MOURGUES, le curé de la paroisse (ex : environ 45% des déclarations de mariage), qui enregistra des déclarations de mai 1788 jusqu'au 4 août 1791 (avec un flot de réhabilitations durant l'automne 1788 et l'hiver suivant). Mais POTON pose à son tour la question de ceux des réformés qui n'ont pas effectués les démarches qui découlaient de l'Edit du Roi : Immigration ? décès ? détachement vis à vis du texte ? ou même refus ?

L'Edit conformément aux vœux de Rabaut-Saint-Etienne, fut accueilli, semble-t-il, de manière discrète par les réformés ; il est évoqué de manière allusive et prudente par les autorités du consistoire local.

Ajoutons que Pierre ANGERAS s'était appuyé principalement sur les registres du juge-mage de Nîmes, d'AUGIER, qui effectua une tournée dans sa sénéchaussée à l'automne 1788, pour rédiger une thèse de droit sur *l'Edit de 1787 et son application dans la sénéchaussée de Nîmes* (Nîmes, Chastanier, 1925), travail d'ensemble que POTON cite souvent pour Saint-Jean.

Mais les situations retrouvées par POTON ne sont pas spécifiques à Saint-Jean-du-Gard. Elles furent vécues dans d'autres communautés réformées comme celles de petites villes protestantes de la sénéchaussée de Montpellier (Sommières, Marsillargues, Ganges, Saint-Hippolyte...). Dans un article faisant suite à celui-ci, Jean-Pierre DONNADIEU donne une stimulante mise au point sur l'état des connaissances et de la problématique à propos de *la réception de l'Edit de 1787 dans la sénéchaussée de Montpellier*

(Bulletin de la S.H.P.F., op cit., pp 389-404) On y retrouve la question du cimetière des non catholiques pour Saint-Hippolyte-du-Fort où l'affaire traîne encore en 1790, le choix des déclarations de réhabilitation des mariages et baptêmes devant un juge royal ou le curé du lieu, la participation ou le refus à la régularisation des actes d'état civil en conformité avec l'Edit, le calcul du pourcentage des actes enregistrés par rapport à la population des lieux... A propos de couples qui s'étaient constitués à l'occasion de leur passage chez le notaire pour signer un contrat de mariage *par parole de présent*, et naturellement s'étaient unis au Désert, DONNADIEU note : "combien d'entre eux ont ressenti le besoin de se rendre chez le juge ou le curé pour légitimer leur union ? Le refus est là aussi important que l'obéissance" (Cf. page 396). Reste également l'accueil, difficile à mesurer, de l'Edit de Tolérance auprès du peuple protestant : déception ? résignation ? reconnaissance ou joie contenue ?... discrétion assez générale probablement, qui répondrait dans les faits aux recommandations de prudence voulues par les circulaires et instructions pastorales.

Nous en savons plus sur les réactions *autorisées* du protestantisme méridional, en consultant les écrits des porte-parole de leurs communautés juste après 1787.

Didier POTON et Jean-Pierre DONNADIEU ont donné à "Causses et Cévennes" deux études complémentaires sur *Justin Beaux de Maguielles (1740-1793)* et son *Vœu du Tiers Etat et réclamations particulières du pays des cévennes sur son admission et ses doléances aux Etats Généraux*, pour le numéro du CLUB CEVENOL consacré aux Cévennes et à la Révolution Française (Causses et Cévennes, n° 1/1989). La réaction de Beaux de Maguielles à l'Edit de Tolérance : une acceptation sans exaltation, paraît représentative de ce qu'attendaient les responsables du protestantisme méridional. Son appréciation de l'Edit de novembre 1787 se limite à remercier le Monarque qui a *essuyé les larmes* que l'un des siens fit répandre et *ruiné le mur de séparation qui privait tant de sujets fidèles de toute la protection due à leur fidélité*. Le parallèle entre les deux souverains vaut aussi pour leurs grand commis. L'avocat, originaire de Saint-Jean-de-Gardonnenque, dans son *Vœu du Tiers Etat*., juge l'Edit sur les non catholiques comme une *loi sage*, inspirée par un Lamoignon de MALESHERBES, qui va faire oublier *les larmes* qu'a fait couler un Lamoignon de BÂVILLE. La comparaison entre les deux Lamoignon, le *mauvais* et le *bon*, deviendra un thème constant du jugement sur le sort fait aux protestants du Bas Languedoc au XVIII^e siècle, que ce soit sous des plumes protestantes ou sous des plumes catholiques.

Philippe SENART, dans un billet consacré à l'Intendant du Languedoc, inséré dans L.C.C. N° 80 (octobre-décembre 1989), observe : "Connait-on Basville ? Et puis il a été *racheté*, si besoin était, par un autre Lamoignon, Malheshherbes".

Mais le sujet serait incomplètement traité si on ne posait aussi la question des réactions des populations catholiques du Languedoc devant l'Edit. Je renvoie sur ce point à un article de Robert SAUZET, mais qui ne concerne que la société nîmoise travaillée par les mots d'ordre de *tolérance* et d'*intolérance* : *Intolérance affrontées en bas-languedoc. Les refus papistes de l'Edit de 1787* (Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine, tome 36, avril-juin 1989, pp 332-339). R. SAUZET y décrit le militantisme de catholiques nîmois dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, traduit dans l'activité polémique et pamphlétaire de l'abbé NOVY de Caveirac à la fin du règne de Louis XV et de l'avocat François FROMENT en 1789. Celui-ci exprima son opposition à tous progrès de la tolérance après l'Edit de 1787, et s'efforça de barrer au religionnaires le droit au culte public et l'accès à toutes les charges et aux honneurs de l'Etat (dans deux pamphlets publiés en novembre 1789 : *Pierre Romain aux catholiques de Nîmes* - *Charles Sincere à Pierre Romain*).

Ajoutons que pour un aperçu général de la question, on aura encore recours au survol déjà ancien de Louis MAZOYER : *l'application de l'Edit de 1787 dans le midi de la France* (en fait surtout le Languedoc) - Bulletin de la S.H.P.F., 1925, pp 149-176 - Historien protestant, Louis MAZOYER a étudié, dans l'entre deux guerres, la question protestante dans la courte mais riche période 1787-1789, en particulier dans ses situations méridionales.

L'Edit de Tolérance étant loin d'avoir épuisé les revendications les plus légitimes de la liberté religieuse, la question religieuse se trouve encore incluse dans les doléances des sujets du Roi pour la préparation des Etats Généraux. Alain Rouquette, dans les extraits des *Cahiers de Doléances du Tiers Etat de la sénéchaussée de Nîmes* (Editions Lacour, Nîmes 1989), ouvrage dont nous avons rendu compte dans L.C.C. (n° 82, avril-juin 1990), a relevé ces *compléments* à l'Edit de novembre 1787 qu'attendaient les populations protestantes du midi cévenol. L'expression de *complément à l'Edit* est dans le cahier de Nîmes, à l'article 14. On demande donc la *liberté de conscience*, puisque la *liberté de penser est une des propriétés les plus chères à l'homme*, et la *liberté de culte* ou *l'exercice de leur religion* pour les *non-catholiques*. On réclame *l'admission et la participation aux emplois et aux charges publiques* (ex : Cahier de Vialas, article 8), et la *récréance* ou restitution des biens saisis et mis en régie après l'émigration qui a suivi la révocation de l'Edit de Nantes (ex : Cahier de Lédignan, article 12).

On comprend que la question religieuse compte dans les Cahiers de Doléances avec les limites de l'Edit de novembre 1787 qui comporte et réitère une masse d'exclusions, autant d'exceptions portées par l'Edit qu'il convient de *révoquer entièrement* (Cahier d'Uchaud, article 7).

On se reportera à l'étude plus poussée de Jean-Pierre DONNADIEU : *La tolérance, le mot et la chose dans les Cahiers de Doléances languedociens*,

dans les actes du V^e colloque Jean BOISSET : *Naissance et affirmation de l'idée de tolérance XVI^e-XVIII^e siècles* (Université de Montpellier III - Paul Valéry, 1987 - Actes, 1989 pp 395 et suivantes). Mais on peut consulter encore l'étude de Louis MAZOYER : *la question protestante dans les cahiers des Etats Généraux* (Bulletin de la S.H.P.F., tome 80, 1931). A la fin de son article, MAZOYER étudie particulièrement les Cahiers de la Sénéchaussée de Nîmes (op cit. pp 65-70). Des cahiers réclament la *liberté de conscience*, et le cahier de Chamborigaud est exigeant sur ce point : *le vœu de cette communauté qui a éprouvé comme tant d'autres les pertes réelles occasionnées par les émigrations, tend avec les autres à ce que Sa Majesté soit suppliée d'accorder à ses sujets un culte libre*. Les cahiers qui s'occupent de la question protestante sont dans la Sénéchaussée de Nîmes, ceux du rebord méridional des Cévennes dont le centre est Chamborigaud, de la Gardonnenque (région de Vézénobres, Lédignan, Saint-Chaptes, Saint-Mamert), de Nîmes (qui cite l'Edit de novembre 1787) et de la Vaunage.

Enfin pour être complet sur ce sujet, signalons que J.P. DONNADIEU a collecté et présenté les *Procès verbaux et Cahiers de Doléances des Etats Généraux de 1789 pour la sénéchaussée de Béziers et de Montpellier* (Montpellier, A.D. de l'Hérault, 912 pages, 1989). Ce travail complète celui d'Alain ROUQUETTE pour les Cévennes méridionales : Ganges, mais aussi Saint-Hippolyte, Sauve, la vallée du Vidourle, relevaient de la Sénéchaussée de Montpellier.

Mais la *liberté du culte public* ne fut pas rendue en 1787 à ces sujets du Roi qu'il faut bien tolérer comme *non-catholiques*, en accordant un accommodement sur la question du mariage et de l'état civil. Les protestants (le mot est généralement évité dans la langue officielle ; il n'est utilisé qu'une fois dans le préambule de l'Edit de 1787, sans doute afin d'éviter que les juifs ne puissent s'autoriser du texte de l'Edit) devront patienter encore un peu jusqu'à la Grande Révolution. Ils continuèrent à ne pas s'afficher, trop ouvertement dans leurs célébrations religieuses, comme on le leur demandait en fait dans les dernières années de la Monarchie absolue.

Mais une fois la liberté du culte retrouvée après 1789, les protestants ne firent pas de la reconstruction des temples une de leurs priorités. Bien au contraire, le culte au Désert s'est maintenu jusque dans les XIX^e siècle. La reconstruction massive des temples cévenols date de la Restauration et de la Monarchie de Juillet.

Du coup, le protestantisme a été épargné par les mesures spectaculaires de la Révolution s'attaquant aux lieux du culte. Pas de clocher à raser ou même clocheton et encore moins de croix à abattre. Pas de temple protestant à transformer en *temple de la Raison*, puis de *l'Etre Suprême* : cela est laissé aux églises catholiques.

Le premier temple à être reconstruit dans les Hautes Cévennes paraît être celui de Meyrueis. Au sortir de la Révolution, on aménagea temporairement une grange de M. GELY de COSTELONGUE, au quartier de la Barrière, tout en lançant en 1797, le chantier du temple neuf dans le cimetière récupéré depuis les années 1780. Il fut bâti à peu de frais et rapidement, et dès 1804, époque de sa mise en service, de graves désordres dans les maçonneries apparurent : la paroisse, à intervalles réguliers, engloutit de fortes sommes à la consolidation de l'édifice. On se résigna à démolir le Temple Neuf en 1837. Le troisième temple de Meyrueis, mis en chantier immédiatement, pu être utilisé, le gros oeuvre étant achevé, dès 1840. C'est ce que nous apprend Philippe CHAMBON dans un article *Sur un monument méconnu du patrimoine lozérien : le temple de Meyrueis* (Lou Pais, n° 296, mai-juin).

Mais les protestants, qui s'étaient longtemps passés de pierres, ressentaient peut-être aussi que l'avenir de leur église était moins inscrit dans des pierres que dans des hommes.

Les années de la Révolution furent aussi les années de jeunesse de futurs pasteurs qui, dans un cadre familial conservant très certainement une ferme assurance, se sont éveillés à la foi, avant de répondre à l'appel de leur vocation.

Le livre d'A.G. FABRE : *Le pasteur Rollin, une vie, une oeuvre* (Anduze, 1989) commence par la présentation d'une vocation pastorale après la Révolution. André MARTIN, dit Rollin, était né à Anduze en 1786 ; baptisé par le pasteur de l'Eglise d'Anduze, il n'eut pas de naissance légale jusqu'à la régularisation de son état civil, en février 1789, faite par ses parents devant l'abbé FOUNIER curé d'Anduze, agissant uniquement comme officier d'Etat-Civil. Elevé dans un milieu simple et pieux, il quitte les Cévennes pour le séminaire de Lausanne en 1803, séminaire qui formait encore la majorité des pasteurs français. Il reçoit l'imposition des mains en 1806, avant d'être nommé à Lussan en 1807, où à défaut de temple, il célébrait le culte dans la remise d'un roulier, puis à Orange en 1808. Fabre observe de façon très intéressante qu'en même temps que Rollin *les vocations étaient nombreuses à Anduze pour le ministère pastoral* (Cf page 20).

Après les années troublées de la Révolution et très encadrées de l'Empire, un réveil suivra au XIX^e siècle et on peut noter que déjà sous la Révolution une nouvelle génération montait pour y prendre sa part.

Olivier POUJOL

UNE NOUVELLE STELE DISCOIDALE DANS LE GARD

Cette nouvelle stèle a été découverte par D. BERNARD de Rousson (Gard) en avril 1990 lors de travaux de dégagement-restauration d'immeubles 16^e-19^e siècle, sur le versant Est, près du sommet de la colline du Dugas, en plein centre de Saint-Ambroix (Gard).

Il s'agit d'un piton calcaire isolé dominant de 30 à 40 m la ville actuelle et la vallée de la Cèze et dont le sommet présente des aménagements dont plusieurs sarcophages creusés dans le roc, vestiges probables d'un château ayant appartenu aux évêques d'Uzès.

Aucune stèle analogue n'étant à ce jour connue dans le Nor-Est du Gard, cette découverte vient combler une lacune.

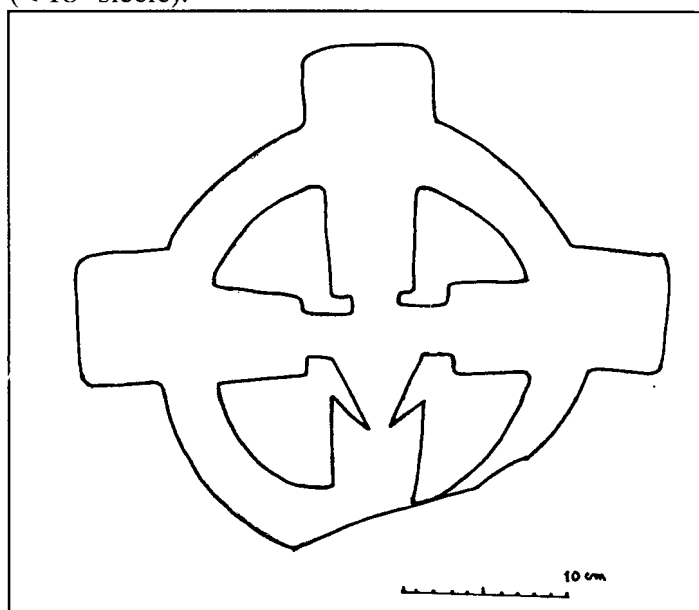
Il s'agit d'un bloc calcaire à entroques gris sombre, dur, assez grossier, d'âge bajocien (Jurassique moyen), connu sous le nom de pierre de Banassac (carrière à 1 km au Sud), d'origine probablement locale.

Le disque légèrement usé et brisé offre un diamètre de 26 cm pour une épaisseur de 9,5 ; la face arrière est lisse. La couronne est large de 3 cm, les branches intérieures de la croix de 5 cm et leurs prolongements extérieurs de 8 cm ; ils dépassent du disque de 5 cm. L'épaisseur du relief est de 1,1 cm en moyenne.

Cet objet est très semblable à ceux connus plus à l'Ouest mais présente au centre un motif en *pointe de lance* ou *coeur anguleux*, la pointe sans doute tournée vers le bas (cassé). La netteté du tracé

suggère une modification tardive.

L'absence de contexte archéologique (ruine de matériaux de réemploi) nous prive de localisation originelle (une des sépulture du sommet ?) et de date (< 18^e siècle).



Actuellement en dépôt chez un particulier, elle doit être déposée dans un musée municipal de site en projet.

Michel WIENIN

LES PREMIERS MINISTRES (OU PASTEURS) DE LA REGION DE NIMES

par Jean PINTARD

Aux intéressantes informations communiquées par M. Jean Claude TOUREILLE dans L.C.C. n° 85, nous sommes en mesure d'apporter quelques compléments. Ils sont presque entièrement extraits d'actes passés par devant notaires, souvent à l'occasion d'événements familiaux.

Nous présenterons les "ministres" concernés à partir de la date la plus ancienne où ils apparaissent dans les documents.

JEAN DEL UMO, parfois écrit DELHON

Le plus ancien des actes étudiés concerne Jean DEL UMO qualifié du titre de ministre de Barre des Cévennes. Il se rend chez un notaire proche, le 10 octobre 1565, pour que celui-ci rédige le contrat de mariage qui l'unira à Antonie FABRE une jeune fille originaire de Barre. lui même est présenté comme natif de Servièrès, un village d'Aubrac situé à une douzaine de kilomètres au n.o. de Mende(1).

Le 20 octobre 1584, il participe à une réunion devant notaire en vue d'accorder les deux frères Antoine et Guillaume CAMPREDON, des bassurels, divisés pour des questions d'intérêts(2).

Le 7 avril 1585, Jean DELHON, ministre de la Parole de Dieu, reçoit des mains du notaire de Barre, Jacques MOILLERAT une somme de 42 écus de la part de Jacques de BOSCHET, seigneur de Broussous, rentier du bénéfice de Vébron, pour paiement de ses émoluments(3).

A l'occasion d'un contrat de mariage Jean DEL UMO se rend au hameau de Vernagues le 16 juillet 1585 en vue de l'union de Jacques SABAITER et de Marguerite GOUT, tous deux habitants de cette localité qui domine le tarnon sur sa rive gauche et qui appartient à la paroisse de Saint-Laurent-de-Trèves(4).

Le 30 avril 1587 se renouvelle, dans des conditions identiques à celles signalées en 1585, le versement par Jacques de BOSCHET, des 42 écus qui sont dus au ministre pour l'année échue(5).

Le 5 novembre 1590 nous retrouvons Jean DEL UMO chez un notaire. il s'agit, cette fois, d'Antoine LEROUX auprès de qui il agit en qualité de tuteur d'un de ses neveux, Pierre FABRE fils d'un frère décédé de sa femme. Dans ce document on apprend aussi qu'un autre de ses beaux-frères, André PINET de Barre, mari de Catherine FABRE est, lui aussi, déjà décédé. Dans ce document Jean DEL UMO est présenté comme ministre de Saint-Laurent-de-Trèves, qui se trouve à 5 km au n.o. de Barre en direction de Florac(6).

A peine deux ans plus tard, le 31 octobre 1592, un fils du ministre Daniel DEL UMO qui demeure dans une paroisse voisine proche de Florac, aux Vernèdes, à la Salle Prunet, se rend à son tour auprès du notaire A. LEROUX. C'est pour y recevoir une somme de 12 livres qu'un nommé Jean MAURIN devait à son père, alors décédé. C'est donc entre fin 1590 et 1592

qu'il convient de placer la date de décès de Jean DEL UMO(7).

JUSTERMOND

Il est cité(8) en qualité de desservant, en 1543, de Saint-Etienne-de-Valfrancesque. Il a femme et enfants, et jouit d'un traitement de 60 livres tournois.

Faut-il comprendre ici qu'il s'agit d'Etienne de JUSTAMOND que nous rencontrerons, en 1571, à Barre-des-Cévennes distant de Saint-Etienne-de-Valfrancesque d'à peine vingt kilomètres ?

Une hypothèse de cette sorte a beaucoup d'attraits, mais nous verrons plus loin la condition qu'elle devrait remplir pour être acceptable.

JEHAN DE MALGOIRES

C'est un contrat de mariage à la rédaction duquel il assiste le 28 septembre 1570 qui nous révèle sa présence à Barre en la qualité de ministre(9). La fiancée, Antonie CONSTANTIN, veuve de Jean COMBEMALLE demeure à Massevaques, dans les gorges du Tapoul, à une dizaine de kilomètres de Barre.



Pasteurs du XX^e siècle réunis à Mialet un 1^{er} dimanche de septembre

ETIENNE DE JUSTAMOND

C'est encore un contrat de mariage(10) qui nous fait connaître son existence à Barre-des-Cévennes en août 1571. Mais cette fois il s'agit de son propre mariage avec une veuve des environs nommée Andrine DUPONT. Il est originaire de Vallon-Pont-d'Arc dans l'actuelle Ardèche, et fils de feu Jean JUSTAMOND.

La fiancée, elle, est une fille de feu Antoine DUPONT qui demeurait au hameau du Puechauzier, de la paroisse de Saint-Julien-d'Arpaon, à environ 5 km au nord de Barre. Elle était veuve d'Antoine SAYS qui était originaire de Mijavols, un hameau, sorte de *bout du monde* sur les pentes méridionales de la montagne du Bougès. Si dans le contrat, il est

bien précisé qu'Etienne JUSTAMOND était alors *ministre* de Barre, il n'y est pas indiqué s'il était veuf et avait des enfants. De sorte qu'il n'est pas possible d'affirmer que JUSTERMOND et JUSTAMOND se confondent dans le même personnage.

Les témoins du contrat, dont le déchiffrement est périlleux, sont, pour le fiancé Guillaume HERAUD et Pierre BROS ministre. Que faut-il penser d'eux ?

PIERRE BROS

Sauf erreur, on peut penser qu'il s'agit de Pierre FREZOL sur lequel on dispose d'une courte information (voir ci-après).

PIERRE FREZOL

Un testament mutuel de P. FREZOL, ministre de la Parole de Dieu, et de sa femme, Héloïse MAZET, est rédigé le 6 décembre 1574 par le notaire de Barre(11). On y apprend que P. FREZOL est originaire du mas de Talayrac, à Valleraugue, et qu'il a perdu son père, autre Pierre FREZOL. Sa femme, elle aussi, n'a plus son père Guillaume MAZET, de Ganges. Dans l'acte ils s'établissent héritiers mutuels et font verser des sommes d'argent diverses à leurs enfants : Marthe, André et Pierre.

PIERRE AYGON

Ministre de Valfrancesque(19), il souscrit, le 21 mars 1575, à parts égales avec un nommé Gilles PELLET, de Moissac, un emprunt de 80 livres auprès de Jean REYNARD, seigneur de La Salle. Ils en rembourseront le montant le 14 juin suivant(12).

PIERRE TINEL

Le 24 juillet 1575 se réunissaient, dans le temple de Saint Flour Pompidou, une vingtaine de paroissiens parmi lesquels notre Raymond REYNARD, seigneur de La Salle, et Jean SAURIN seigneur du Pompidou, en vue, entre autre, de répartir les sommes recueillies pour porter secours au plus déshérités de la paroisse.

Un exposé de la question et des propositions ont été présentés par le *ministre* P. Tinel(13).

GERAUD BRAIL

Qui était-il ? On peut se demander si ce n'est pas lui qui, en 1571, était aux côtés d'Etienne JUSTAMOND à l'occasion du contrat de mariage de ce dernier, et dont le patronyme a été traduit, en raison des difficultés de lecture par Guillaume HERAUD (voir ci-dessus). Quoiqu'il en soit, son existence en tant que ministre de Barre n'est pas douteuse. On dispose à cet égard de plusieurs témoignages, sensiblement postérieurs à la date du mariage

de JUSTAMOND.

Le 1er septembre 1587, il figure parmi ceux qui assistent un habitant de Barre, Antoine ROUVERET, au moment où ce dernier élabore et dicte son testament(14). Deux semaines après, le 14 septembre, il fait partie du nombre des témoins à un contrat de mariage, celui de Jean VALAT, fils de feu Antoine, originaire du Crouzet dans la paroisse de Saint Flour Pompidou, avec Marguerite MARTEL qui porte un double veuvage : celui de Bernard ROUMEJOU et celui de Laurent AURUOL(15).

Le 29 novembre de la même année G. BRAIL est présenté comme desservant l'église chrétienne réformée de Saint Flour Pompidou(16).

Il réapparaît le 21 mai 1590 lors du contrat de mariage de Suzanne DELHOM, fille de Me J. DEL UMO, ministre de Vébron, avec Jacques BORNYE des Vernèdes, dans la paroisse de Prunet(17).

Nous le redécouvrons le 15 octobre 1590, dans des circonstances semblables. Il s'agit cette fois de sa présence au contrat de mariage d'une autre fille de J. DEL UMO, Noémie. Elle doit épouser Jacques TEYCIER, un cordonnier du mas des Currières, sur les pentes du Bougès, à Cassagnas(18).

Jean PINTARD

- (1) - A.D. Lozère III E 1891, Antoine Leroux, notaire de Barre et Vébron.
- (2) - A.D. Lozère III E 2231, Jacques Moillerat, notaire de Vébron et Barre.
- (3-4) - A.D. Lozère III E 2232, Jacques Moillerat.
- (5) - A.D. Lozère III E 2234, Jacques Moillerat.
- (6-17-18) - A.D. Lozère III E 1908, Antoine Leroux, notaire de Barre.
- (7) - A.D. Gard II E 1/859, Jacques Moillerat, notaire de Barre.
- (8) - Bulletin de la Sté Histoire du Protestantisme Français, tome XXI (1872), p. 134 : *Etat général des ministres résidant dans les diocèses de Nîmes, Uzès, Mende, y compris Ganges en juillet 1568.*
- (9) - A.D. Lozère III E 1894, Antoine Leroux.
- (10) - A.D. Lozère III E 1895, Antoine Leroux.
- (11) - A.D. Lozère III E 1898, Antoine Leroux.
- (12-13) - A.D. Lozère III E 1899, Antoine Leroux.
- (14-15) - A.D. Lozère III E 1907, Antoine Leroux.
- (16) - A.D. Lozère III E 2234, Jacques Moillerat.
- (19) - Il est vraisemblable que Valfrancesque comprend toute la région baignée par le Gardon de Ste-Croix et celui de St-Germain (de Calberte).

En Allemagne Huguenote

A l'occasion de la réunion bi-annuelle (à Berlin réunifié, du 24 au 26 avril) des descendants des réfugiés huguenots, il est envisagé d'organiser un voyage en bus depuis Nîmes à travers l'Allemagne, sa Réforme et ses "huguenots" ; une semaine du **21 au 28 avril 1992**.

Visite de WORMS (diète), de Friedrichsdorf (temple huguenot), des villages huguenots de la HESSE. Passage à Eisenach et à la Wartburg (Luther), pour arriver à Berlin le 24 avril pour l'ouver-

ture du colloque. - Visite de Potsdam (Sans Souci), du musée Pergamon (antiquités assyriennes), culte franco-allemand le 26. - Retour par Erlangen (ville huguenote) à proximité de Nuremberg. Retour à Nîmes le mardi soir 28.

Les personnes intéressées par ce voyage sont priées de prendre rapidement contact avec :

Suzy PRUNET 7 rue de St Gilles, à Nîmes

Tél : 66 29 51 93

AMENAGEMENTS EN CEVENNES MERIDIONALES

AU XVII^e SIECLE

par A. DURAND-TULLOU et Y. CHASSIN DU GUERNY

Lorsqu'on étudie les minutes notariales(1), on constate qu'au XVIII^e siècle les vallées de la Cévenne méridionale firent l'objet :

- 1°) d'une extension des surfaces cultivées par aménagement des parcelles incultes du fait de la médiocrité de leur sol, en particulier les *ginestières* (2);
- 2°) d'une amélioration des surfaces cultivées existantes.

A - Extension des surfaces cultivées

I - Le 4 février 1653, le nommé Antoine PUTUAUT, d'Aumessas, passait un prix-fait avec FLORIT, tisserand de cadis(3) du lieu pour aménager une parcelle *champ et gineste* acquise par lui le 17 juillet 1650, donc 3 ans auparavant, sise au lieu dit *Vazelech*. FLORIT acceptait d'édifier :

1°) une muraille à pierre sèche de 16 canes de long et de 5 à 6 pans de hauteur (environ 32 m x 1,50 m) ;

2°) 16 canes de traversiers à pierre sèche à l'endroit marqué, de lever la terre desdits traversiers et de la porter à l'endroit marqué.

Le travail était payé d'avance 18 livres et devait être achevé dans le délai de 2 mois, autrement dit au printemps, pour la mise en culture. L'acte précisait que PUTUAUT n'avait aucune obligation de faire aider FLORIT.

II - Le 26 mai 1661, Pierre VILLARET, de Cazebonne (paroisse d'Alzon) s'entendait avec Antoine QUATREFAGES, du Villaret (paroisse d'Arrigas) pour qu'il exécutât un travail du même type que le précédent, dans une *pièce de terre ginestière... appelée la Ramasse aboutissant au valat de Cazebonne*.

L'aménagement comportait :

1°) une muraille à pierre sèche d'un bout à l'autre vers le pré d'une hauteur de 5 à 6 pans, étant entendu que QUATREFAGES devait rompre et briser le rocher où il y en aura pour bien assurer le fondement et fournir la pierre qui conviendra ;

2°) 4 traversiers au-dessous du chemin de Cazebonne au Villaret de hauteur convenable ;

3°) une clôture du pré par une muraille de même pierre aussi bâtie à 5 ou 6 pans ;

4°) une petite muraille du côté du couchant vers le valat ;

5°) la plantation en ladite pièce de 12 châtaigniers aux endroits marqués ;

6°) la construction au-dessus du chemin des traversiers marqués ;

7°) l'établissement d'un pré : *fenasser et réduire en pré 2 cartelades comme marqué*.

Il en coûtait 40 livres à VILLARET qui les versait sur le champ en présence du notaire. Pour le tout QUATREFAGES disposait de 3 mois.

B - Maintien ou amélioration

I - Le 3 novembre 1652, Bernard BARRAL, du Villaret, passait un prix-fait avec Fulcrand DASSAS d'Anigas pour qu'il lui construise une maison appelée *clède*, autrement dit une claie à

sécher les châtaignes, moyennant 40 livres et un setier de châtaignes. La bâtisse devait être bien construite à chaux et sable, bien fustée et bien douellée et couverte de tuiles et avoir même hauteur, même longueur et même largeur que l'ancienne.

II- Le 2 février 1653, en la maison de Jean NOGAREDE, hôte de la Viale (Aumessas), une convention fut passée entre Jean PASTRE, tisserand, et Armand CASTEL, maître tailleur, tous deux du lieu.

Les 2 hommes possédaient des jardins contigus au lieu dit Légal, le long du chemin d'Aumessas à la Viale sans muraille pour empêcher les dégâts des personnes et du bétail qui passent. Pour remédier à cet inconvénient majeur, PASTRE demanda à CASTEL de monter une muraille tout le long de 7 pans de haut sur 2 mains ouvertes d'épaisseur. CASTEL se chargeait de fournir toute la pierre, chaux et sable que sera nécessaire. Les frais seraient assumés en commun.

Pour pénétrer dans les jardins, une ouverture était indispensable. Les montant seraient en pierre de taille de largeur et de hauteur convenables. Le passage devait être réalisé de manière à servir pour les 2 jardins.

Enfin, CASTEL ferait aménager une *gourga*(4) à l'extrémité du jardin de Moïse GRALHE. Bâtie à chaux et à sable venant en pointe elle aurait 1 cane de largeur sur 4 pans de profondeur. PASTRE aurait la faculté d'y aller chercher l'eau un jour sur deux de chaque semaine durant 4 mois : mai, juin, juillet août, et éventuellement jusqu'au milieu de septembre.



PASTRE s'engageait à verser 16 livres à CASTEL dont la moitié sur le champ et le solde à achèvement des travaux, prévu pour le milieu avril.

Une modification intervint : la hauteur de la muraille fut ramenée à 6 pans. CASTEL reçut d'abord 2 cartes de seigle et 1 de châtaignes représentant une valeur de 4 livres 11 sols. Une quittance prouve que le 8 juin 1655, il perçut le solde soit 8 livres.

Ainsi, une nombreuse population parvenait-elle à subsister en des lieux difficiles par suite du relief et de la médiocrité des sols. A l'adret, les terrasses permettaient la culture de la vigne, de l'olivier, de multiples arbres fruitiers. A l'hubac, le châtaignier pouvait croître quand il ne trouvait pas place sur un

versant ensoleillé d'où le mûrier devait le chasser.

NOTES

- (1) - Archives Départementales du Gard - 2E 69/91 et suivants.
- (2) - Ginestière : sol de mauvaise qualité colonisé par le genêt.
- (3) - On constate que c'est un artisan du textile qui se charge de la construction de murs à pierre sèche jouant le rôle de clôture ou de soutènement de terrasse (technique plus complexe). On peut penser que la fabrication du cadis n'était qu'épisodique.
- (4) - Gourga : bassin destiné à recueillir l'eau de pluie ou de source, ou de rivière, pour l'arrosage des prés et des jardins.

Contre la routine de l'enseignement et les idiomes ridicules

par Jean DAUTUN

Les "idiomes locaux" de nos ancêtres d'Ancien Régime furent vivement critiqués pendant la période révolutionnaire. Le texte ci-après, rédigé en 1794 par l'Administration Centrale du Gard, donne un aperçu de l'état d'esprit de ce temps. On conçoit bien les raisons qui poussaient les dirigeants de l'époque à développer l'expansion du français, mais on mesure du même coup l'évolution qui a eu lieu depuis la seconde moitié du XX^e siècle en faveur de l'apprentissage des langues régionales.

Les instituteurs et institutrices sont les mêmes qui instruisaient les jeunes gens sous l'Ancien Régime, par conséquent peu propres au nouveau régime d'instruction. Ignorants pour la plupart, ne connaissant point les principes de la langue française et incapables de former leurs élèves aux vertus et aux mœurs républicaines.

L'on a éprouvé dans le département du Gard les plus grandes difficultés pour se procurer des sujets propres à ces fonctions... la majeure partie (des petites communes) n'ont pas pu encore être pourvues d'un établissement aussi utile.

Un grand nombre d'instituteurs se sont livrés à cet état parce qu'il leur offrait une ressource contre la misère. Ils ont moins consulté leur capacité que leur intérêt. Plusieurs d'entre eux savent à peine lire et ils sont cependant chargés de communiquer les principes de la langue française. Plusieurs autres sont des hommes immoraux ou ignorants qui ne savent pas distinguer la pratique des vertus civiques et éternelles de l'exécution des mesures révolutionnaires et momentanées.

L'ancienne routine pour l'enseignement est encore suivie. Des jeunes élèves dont les tendres

organes sont naturellement plutôt dirigés vers des objets d'amusement qu'à l'étude se rendent à des heures réglées et toujours forcément dans le lieu de leurs classes qu'ils regardent comme leur prison. Là leur instituteur fait époumoner les uns pour apprendre, dit-il, à bien prononcer, et dirige chez les autres leur main tremblante pour leur faire tracer des caractères déformés par la crainte... (Cette méthode) est contraire à l'esprit de régénération universelle d'où dépendent l'établissement et la durée du gouvernement républicain...

L'organisation des écoles primaires paraît moins convenir dans le moment actuel aux Peuples du Midi qu'à ceux des autres parties de la République... L'on sait que la connaissance de la langue française est presque nulle pour le peuple de ces contrées. L'on doit en attribuer la cause à l'habitude d'un jargon vicieux qui en diffère totalement ainsi qu'à leur distance du centre du Gouvernement c'est à dire du foyer des lumières et des sciences. Cependant les lois, tout ce qui émane de l'autorité, tout ce qui peut former l'esprit public est écrit en français, et le peuple n'entend pas le français. Il n'est pas plus instruit après la lecture d'un décret ou d'un discours patriotique qu'il l'était autrefois lorsqu'il avait inutilement prêté pendant longtemps l'oreille à la récitation d'une prière latine... Il serait donc d'une utilité particulière pour les départements méridionaux que l'on pût trouver un moyen pour y faire disparaître les idiomes ridicules qui entretiennent le peuple dans la stupidité et pour y rendre au contraire la langue française bientôt familière.

A. D. Gard - 1.916 et Annales du Centre Régional de Documentation Pédagogique de Montpellier :

UN ILLUSTRE NÎMOIS : JEAN-POLDO D'ALBENAS

Par M. le Comte de GENNES

En 1557 paraissait, à Lyon, la première édition du "*Discours Historial de l'Antique et Illustre cité de Nîmes*", sous la signature du Jean-Poldo d'ALBENAS.

Dans le tome IV (publié en 1753), page 384, de son Histoire de Nîmes, Ménard est le premier à avoir donné quelques indications biographiques sur l'auteur de cet ouvrage. Il dit qu'il naquit vers l'an 1512, qu'il était le fils de Jacques ALBENAS et de Honorée MINGAUD, mariés à Nîmes par contrat du 18 novembre 1511, qu'il fit des études à Toulouse, qu'il fut l'un des 12 conseillers au présidial nommés en 1551, qu'il demeura célibataire, et qu'il dû mourir vers 1563, époque à partir de laquelle on n'entend plus partir de lui.

Ayant une lointaine aïeule ALBENAS, nous nous sommes intéressé à la généalogie de cette famille. Grâce à un gros travail de dépouillement, notamment de registres notariaux, nous avons pu reprendre, corriger et surtout enrichir les généalogies et notices déjà publiées. Quel ne fut pas notre étonnement, dans ce travail, de ne trouver aucun document d'archives se rapportant à Jean-Poldo d'ALBENAS. Dès lors se posait la question de la véracité des informations fournies par Ménard, et reprises après lui, sans autre vérification, par tous les auteurs, ainsi que l'identification du personnage dans son contexte familial.

Reprenons point par point ce que dit Ménard :

1° Naissance de Jean-Poldo vers 1512.

On ne sait d'où Ménard tirait cette indication. Il est seulement à supposer qu'il ne l'a déduite que d'après la date de mariage (1511) de ses parents supposés.

2° Mariage le 18 XI 1511 de Jacques ALBENAS et Honorée MINGAUD, parents supposés de Jean-Poldo

Ménard dit avoir trouvé ce contrat de mariage dans le registre coté "E", page 224, de PIGNOLA, notaire de Nîmes. Il s'agit d'Etienne PINHOL ou PIGNOL, notaire dont les minutes sont aujourd'hui aux archives du Gard. Des recherches approfondies n'ont pas permis d'identifier le registre "E" : plusieurs registres ont perdu leur reliure et dans ceux qui contiennent des actes de 1511 le contrat de mariage ALBENAS-MINGAUD n'a pas été retrouvé. On ne peut croire que Ménard ait inventé l'information. Il a certainement consulté le registre et vu l'acte qu'il signale. Il faut en conclure que le registre a dû être perdu.

3° Jacques ALBENAS, père supposé de Jean-Poldo

Jacques ALBENAS, alias d'ALBENAS, nous est bien connu. Il était fils de Louis ALBENAS et de Jeanne CARPANELLE, et petit-fils de Poldo et de Gillette PONCHUT.

Il fut docteur ès lois et avocat, et Ménard le signale comme consul de Nîmes en 1524-1525. Son oraison funèbre, par Claude BADUEL, franciscain,

fut imprimé à Lyon en 1543, ce qui situe sa mort vers cette époque. Il laissait une veuve, Louise GIRARD, qu'il avait épousé avant 1528 et qui ne fit pas moins de cinq testaments devant des notaires de Nîmes : les 15 avril 1545 (Me Ursi), 21 avril 1550 (Me Grimaldi), 24 décembre 1566 (Me Poreau), 23 mars 1570 (Me Montbel) et 22 décembre 1575 (Me Malian). On apprend par ces testaments qu'elle avait eu dix enfants : Jean l'aîné, Jean le jeune, Vital, Bernard, Pierre, Bernardine, Marguerite, Jeanne, Louise et Catherine.

Jean d'ALBENAS l'aîné est cité en 1545 comme étant déjà conseiller au présidial. A cette époque, il était en procès au sujet de la légitimité de son mariage avec Louise BOSQUET et de la légitimité de sa fille, Louise, qu'il avait eu. En 1550, 1566 et 1570, il est toujours conseiller. En 1575, il était mort, ayant laissé des enfants légitimes et illégitimes.

Jean d'ALBENAS le jeune est cité en 1545 et 1550. Il est rappelé dans une transaction du 12 septembre 1559 (Me Sabatier de Nîmes), passée entre ses frères Vital et Bernard, étant décédé avant cette date. Il est encore rappelé en 1566 et 1570 comme ayant laissé une fille bâtarde Diane d'ALBENAS.

Vital d'ALBENAS, qui passa au protestantisme et fut greffier au présidial de Nîmes, épousa Jaumette FAVIER, et laissa postérité. Bernard d'ALBENAS, qui fut contrôleur au grenier à sel de Nîmes, fut également marié et laissa des enfants. Pierre d'ALBENAS, qui fut docteur et avocat, épousa Claude DELEUZIÈRE, dont il ne paraît pas avoir eu d'enfant. Bernardine d'ALBENAS mourut sans alliance vers 1545. Marguerite d'ALBENAS épousa en 1543 Jean DUVRAY, marchand de Nîmes. Jeanne d'ALBENAS épousa en 1539 Jean DELAPORTE, marchand d'Anduze, puis seigneur de BOISSET. Louise d'ALBENAS épousa successivement Jacques CRUSSINEL, Mathieu PERCET, bourgeois de Nîmes, et Robert BRUN, seigneur de CASTANET. Enfin Catherine d'ALBENAS épousa en 1558 Laurent d'ASSAS, seigneur de MONTMOIRAC.

4° Nomination de Jean-Poldo au Présidial en 1551

Cette date de 1551 concerne une réorganisation du présidial, et non sa création. On ne connaît à cette époque qu'un seul Jean d'ALBENAS comme conseiller au présidial. C'était le fils de Jacques et de Louise GIRARD, dont on a vu ci-dessus qu'il était déjà conseiller au présidial dès 1545 et qu'il mourut entre 1570 et 1575.

5° Mort de Jean-Poldo vers 1563

De l'aveu de Ménard, cette date n'est indiquée par lui que parce qu'il ne trouve plus trace de Jean-Poldo après cette date. Ce qui voudrait dire que Jean-Poldo vivait encore en 1563.

Or, des fils de Jacques d'ALBENAS, nous avons vu ci-dessus que Jean l'aîné, conseiller au présidial, mourut entre 1570 et 1575, et que Jean le jeune mourut entre 1550 et 1559. Le Jean d'ALBENAS vivant en 1563 ne peut donc être que Jean le conseiller, et la documentation de Ménard à son sujet était incomplète puisque nous venons d'indiquer qu'il survécut au moins sept ans à cette date.

QUI DONC ETAIT JEAN-POLDO D'ALBENAS ?

Il semble que l'on puisse admettre l'opinion de Ménard qui le dit fils de l'avocat Jacques d'ALBENAS : ce dernier a eu deux fils prénommé Jean, vivant à l'époque de Jean-Poldo, et la généalogie ALBENAS ne fait pas apparaître d'autre Jean susceptible d'être retenu.

Mais ces deux Jean sont nés du mariage de Jacques ALBENAS avec Louise GIRARD. Ménard, sachant Jean-Poldo fils de Jacques, a pu facilement commettre une erreur de filiation, n'ayant trouvé que le mariage de Jacques avec Honorée MINGAUD, qui serait donc un premier mariage. Ignorant le second, il a fait de Jean-Poldo un fils du premier lit.

Jean-Poldo vivait apparemment lors de la publication de son Discours Historial en 1557, et sa mort vers 1563 n'est qu'une conjecture de Ménard. Celui-ci dit qu'il fut conseiller au présidial : ce serait donc Jean l'aîné, mais dont on a vu qu'il vivait encore en 1570. Mais Jean le jeune, mort entre 1550 et 1559, pourrait tout aussi bien être identifié avec Jean-Poldo. Ménard ignorant l'existence de deux frères portant le même prénom, a pu faire l'amalgame en identifiant sans autre preuve Jean-Poldo avec le conseiller au présidial.

Si Jean-Poldo était bien le fils de Jacques l'avocat, il devait être nécessairement ou Jean l'aîné ou Jean le jeune. Il est remarquable de constater qu'aucun des deux n'est désigné dans les actes notariaux que nous avons relevé sous le double prénom de Jean-Poldo. Par contre, Jean l'aîné est généralement désigné sous l'expression *Jean le conseiller*, évidemment pour le différencier de son frère. Alors, ne faut-

il pas penser que, de son côté, Jean le jeune, pour se différencier de son frère aîné, aurait pris le nom de Jean-Poldo pour signer son oeuvre ?

D'ailleurs, s'il avait été le conseiller au présidial, n'aurait-il pas précisé sa fonction dans le titre de son ouvrage, comme cela se pratiquait généralement ? Enfin, s'il est vrai, comme le dit Ménard, que Jean-Poldo soit resté célibataire, cette précision ferait pencher complètement pour Jean le jeune, qui, ayant laissé une fille bâtarde, ne paraît pas avoir été marié, alors que Jean le conseiller fut marié et laissa plusieurs enfants.

Mais dira-t-on rien n'empêche, en définitive, que Jean-Poldo n'ait été vraiment, comme l'avance Ménard, un fils de Jacques d'ALBENAS et de son premier mariage avec Honorée MINGAUD. C'est vrai. Mais alors, comme on l'a vu, Ménard s'est trompé en l'identifiant avec le conseiller au présidial. Dès lors, sa seule autorité n'est pas suffisante pour justifier une naissance du premier lit, surtout lorsque les archives notariales sont absolument muettes sur l'existence d'enfants nés du mariage ALBENAS-MINGAUD.

Sans pouvoir donc trancher en toute certitude, notre sentiment va quand même vers l'identification très probable de Jean-Poldo avec Jean le jeune, fils de Jacques ALBENAS et de sa seconde épouse Louise GIRARD.

Rouen, juin 1984.

Sources :

- *Jean Poldo d'Albenas, Discours Historial de l'Antique et Illustre Cité de Nismes, en la Gaule Narbonnaise, Lyon, deux éditions en 1557 et 1560.*
- *Ménard, Histoire de Nîmes, tome IV (1753), page 384.*
- *Oratio funebris in morte et funere Jacobi Albenatii Locumtenentis a Claudio Baduello habita Nemansis, in coenobio Franciscano-rum (Bibliothèque Mazarine, vol. 12.497).*
- *Balteau, Dictionnaire de biographie française, art. Albenas.*
- *Archives du Gard, minutes notariales de Nîmes.*

CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'ARCHIVES DE GENOLHAC

Liste des communes du Gard couvertes par le Centre de Documentation et pour lesquelles sont consultables des microfilms d'Etats Civils et de registres paroissiaux :

AUJAC	BONNEVAUX
CHAMBORIGAUD	CENDRAS
CONCOULES	CORBES
GENOLHAC	LAMELOUZE
LA VERNAREDE	LE CHAMBON
L'ESTRECHURE	LES PLANTIERS
MALONS	MIALET
PEYREMALE	PEYROLLES

PONTEILS BRESIS	PORTES
SAUMANE	SENECHAS
SOUSTELLE	ST ANDRE DE
	VALBORGNE
ST JEAN DU GARD	ST PAUL LACOSTE

Nous rappelons que, pour consulter, il est indispensable de prendre rendez-vous en téléphonant au numéro suivant : **(16) 66 61 19 97.**

Eventuellement, laisser un message sur le répondeur téléphonique en précisant votre nom, votre numéro de téléphone, et les raisons de votre appel.

La Voie Domitienne

Pierre A. CLEMENT vient de publier aux Presses du Languedoc, en collaboration avec **A. PEYRE**, un ouvrage intitulé : *La Voie Domitienne*, préfacé par **Ph. LAMOUR**. Le sous titre : *De la Via Domitia aux routes de l'an 2000* précise l'esprit du livre. Celui-ci s'adresse non pas à des spécialistes, mais à tous les lecteurs intéressés par le problème des voies de communication depuis l'antiquité jusqu'à l'aube du 3ème millénaire où il s'avère épineux (tracé du T.G.V. par exemple).

Dans une première partie, **A. PEYRE**, attaché à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, traite du tracé initial, de la construction et de l'utilisation de cette voie qui faisait communiquer les pays du pourtour méditerranéen par les Alpes et les Pyrénées. Grecs et Romains avaient le sens du commerce ! Marseille et autres parmi nos ports en témoignent.

P. A. CLEMENT prend la relève pour présenter l'évolution de cette voie au travers des âges. Le style est clair, attrayant. Il permet de cheminer aisément avec les voyageurs en tous genres : marchands, pèlerins, etc.. suivant des itinéraires qui ont plus ou moins changé en fonction des progrès techniques, des fluctuations commerciales et autres.

Le volume s'achève sur un *Merci Dominius* car la via permet aux Européens de découvrir une région aux paysages fascinants par leur beauté naturelle et leurs trésors architecturaux. Parmi ces Européens, les autochtones ne sont pas les moins passionnés. Il suffit pour s'en convaincre d'une promenade sur le site d'*Ambrussum*, même au cœur de l'hiver.

L'iconographie qui a nécessité de minutieuses recherches colle parfaitement au texte. Elle est d'une qualité et d'un intérêt exceptionnels.

Comme les précédents ouvrages de **P. A. CLEMENT**, cet ouvrage a sa place dans la bibliothèque de tous les passionnés de notre terre de lumière.

A. DURAND-TULLOU

Marie de Fretma

Ce livre de 150 pages sorti chez Belfond, couronné ce printemps du prix du Cabri d'Or n'a pas eu l'audience qu'il mérite. Un style dépouillé et original sert merveilleusement cette vie de femme à la fin du 19ème siècle dans le cadre du Causse Méjan et de ses

alentours. Un roman signé **Roselyne LAELE**. Son second ouvrage : *Sur ces oiseaux, la neige*, dont l'action se déroule dans un grand ensemble à Marseille où l'auteur est enseignante, vient d'arriver en librairie.

A. DURAND-TULLOU

Sur les flancs du Mont-Lozère CONCOULES

par **Philippe DROUOT**

(Editions Lacour, Nîmes, 1991, 147 pages)

Disons le d'emblée : ce livre n'est pas une monographie locale rédigée par un historien breveté qui aurait puisé dans une documentation inédite.

Avec infiniment moins d'ambition, mais la forte motivation d'un homme séduit par un village (et qui veut en savoir plus), ce livre est une réunion de documents (textes imprimés et illustrations) sur les passés proches ou lointains de Concoules. Cela ne veut pas dire que cette moisson de renseignements sur la *grande* ou la *petite* histoire de Concoules soit inintéressante : on y trouve des cartes postales anciennes sur le vieux village et les premiers établissements ferroviaires, touristiques et de cure de santé ajoutés au village, ou des textes essentiels, connus des seuls spécialistes (comme la transcription par **Jean PELLET** des *Concessions aux Cisterciens de Franquevaux, au-dessus de Concoules*, publiée dans L.C.C. n° 73, 1988, et reproduite pages 44-46 de ce livre).

On est reconnaissant à **Philippe DROUOT** qui sans prétention a voulu nous présenter les plus grand nombre possibles d'indications de tous ordres sur la commune de Concoules. Il nous donne une description du pays dans l'histoire (avec, malheureusement dit-il, la relation de la période des guerres religieuses où il restera un village à majorité catholique), et sous ses aspects climatiques, géologiques, géographiques, économiques.

Concoules, ses vieilles maisons de granite appuyées sur les flancs du Mont-Lozère, autour de l'église romane Saint-Etienne et son emblématique clocher-mur à quatre baies, méritait cet effort d'investigation dans les bibliothèques de la région.

Ceci d'autant plus, que ce livre réussit à transmettre une impression sympathique d'un heureux village, attachant et accueillant, où il fait bon vivre : **CONCOULES**

Olivier POUJOL

BIBLIOGRAPHIE DE JEAN PELLET

Dans la bibliographie de **Jean PELLET**, nous aurions du placer à l'année 1968 (où rien n'est signalé) :

L'ATLAS de FONT-VIVE, ou plus exactement, L'ATLAS DES CEVENNES
(Font-Vive, novembre 1968),

dont on sait que plusieurs cartes et les commentaires des illustrations sont de **Jean PELLET**, qui a beaucoup œuvré à sa conception.

LA REDACTION

**BULLETIN DU CENTRE D'ETUDES
et DE RECHERCHE DE MENDE**

(n° 12, Mende, 1991, - 88 pages)

On note, comme relevant du territoire cévenol, les articles de nos amis-chercheurs, Delmas et Galzin, qui poursuivent leurs travaux sur Barre, Florac et la culture du châtaignier :

- *Réflexions sur les structures familiales à Barre-des-Cévennes (XIX^e siècle)*, par Jean Paul Chabrol.

- *Une mairie dans tous ses états : Saint-Germain-de-Calberte (1846-1848)*, par Jean Paul Chabrol.

- *Loys Perissin, peintre lyonnais égaré en Cévennes au XVI^e siècle*, par François Delmas (voir ci-après).

- *Les paysans pauvres en Cévennes (XVI^e-XIX^e siècles)*, par Jacques Galzin (avec une prise en compte très intéressante de la situation fréquente de *célibataires-adultes* dans des communes rurales pauvres des Cévennes).

On ajoutera à ces articles, un article de fond, couvrant toute la Lozère, sur un sujet neuf : l'émigration de lozériens en Algérie vers les centres de colonisation mis en place sous la III^e République avant 1914 :

- *Les lozériens et la colonisation officielle en Algérie (1871-1914)*, par J. Delaspre.

et d'autres articles sur *les petites villes de la Lozère* ou la *foire de Florac* (passé proche et présent)...

Olivier Poujol

LOYS PERISSIN, peintre lyonnais égaré en Cévennes au XVI^e siècle, par François Delmas (Bulletin du C.E.R. de Mende, n° 12, 1991, pp 47-48).

C'est une note en forme de question.

François DELMAS, historien de Florac et de ses familles, a retrouvé, dans le registre de Pierre MAURIN, notaire royal à Florac, pour l'année **1599**, des actes concernant **Loys PERISSIN**, peintre et doreur de la Cité de Lyon. Il se marie, cette année là, à Florac avec Charlotte BARRIERE, d'une famille de Saint-Chély-d'Apcher, y loue un domicile meublé pour l'année, et y délivre quittance à sa femme de cent cinquante escus (actes daté des 25 janvier, 24 février, 10 mars - A.D. Lozère, registre III^e 9554).

On connaît bien le père de Loys, Jean PERISSIN, peintre et doreur lyonnais, connu pour des travaux dans sa ville (dessins, peintures, dorures, décorations...), où il était un artiste en vogue et de qualité, maître de métier de la corporation des peintres de Lyon.

Mais on ne sait rien de plus sur le séjour cévenol (en apparence sans lendemain) de son fils Loys. Pour des commandes ? A-t-il travaillé dans les châteaux ou les églises de la région ? Rien ne permet de l'affirmer. D'autres chercheurs cévenols, conclue François DELMAS, retrouveront peut-être *d'autres étapes du séjour cévenol de ce peintre*.

Olivier Poujol

Daniel REVERDON : Les mariages de Français protestants à Nyon de 1730 à 1790

Cet ouvrage de 100 pages se rapporte à un épisode peu connu de l'histoire du protestantisme français situé après la Révocation de l'Edit de Nantes.

Il concerne les mariages de Français protestants à Nyon entre 1730 et 1790 et plus précisément et pour la plus grande majorité, les mariages de couples de Français qui venaient de France uniquement pour se marier à Nyon, et qui retournaient immédiatement après chez eux. 80 % de ces couples sont venus se marier à Nyon pendant la période *faste* de 1741 à 1760.

L'ouvrage comporte avant tout la liste précise de près de 700 mariages.

Prix : 100 francs + 25 francs de frais d'envoi

Pour commander : M. Daniel REVERDIN

10 villa St-Jacques

75014 PARIS

Gérard CHOLVY : La religion en France de la fin du XVIII^e siècle à nos jours (Hachette, Carré-Histoire, 1991, 219 pages, 79 francs)

Les Cévenols pourront constater que dans le choix des textes proposés au lecteur ils n'ont pas été oubliés.

... En effet ce qui a trait au Réveil est situé en Cévennes et de même un souvenir de première communion. De plus, l'Hérault et le Gard sont naturellement l'objet d'une attention particulière.

**Ouvrages déposés aux Archives
Départementales du Gard****HISTOIRE DE SUMENE**

de la REFORME

à la REVOLUTION

par **Mathilde CABANE**, Archiviste Paléographe

Thèse de diplôme d'Ecole Nationale des Chartes
XXVIII pages, plus 186 pages, pièces justificatives,
cartes et plans.

Archives du Gard : 35 J 103.

MONOGRAPHIE DE LA FAMILLE

REYNARD:RENARD

(LUNEL, SAINT-CROIX-DE-CADERLE,

MONTVAILLANT, LE POMPIDOU,

MASARIBAL)

par **Xavier RENARD**

Dépôt aux Archives Départementales de l'Hérault, du Gard et de la Lozère, et au Bureau du Cercle Généalogique de Languedoc de Montpellier.

La reproduction, d'après microfilms, des documents cités qui constituent la seconde partie de cet ouvrage n'est destinée qu'aux membres de la famille souscripteurs. Le présent dépôt aux Archives Départementales et au C.G.L. ne comporte donc que la partie monographie proprement dite.

**La SOCIÉTÉ DES LETTRES,
SCIENCES
ET ARTS DE LA LOZÈRE**
(3, rue de l'Épine - B.P. n° 58 - 48002
MENDE)

Envisage la publication de deux livres de raison, que lui a confié Monsieur de LAVIT :
- Celui de la famille ESPANHAC de St-Hilaire-de-L'Elzière qui comporte 1600 pages, et couvre la période qui va de 1730 à 1778 ;

- Celui de la famille CAPDUR-DE-LAVIT, qui habite encore le village de St-Hilaire-de-Lavit. Le livre comporte 1000 pages et couvre la période de 1785 à 1816.

Ces livres de raison renferment de nombreuses indications et notes sur la vie économique, sociale et religieuse des Cévennes.

Ils seront publiés en 10 volumes (2 livraisons par mois), au prix de 120 F. le volume

697 - M. Jean CABOT (30600 Vauvert)

AUX ORIGINES DE CASSAGNOLES

La recherche des origines de CASSAGNOLES, village situé au sud de la confluence des Gardons d'Anduze et d'Alès, conduit en première démarche à été la consultation du Dictionnaire topographique du département du Gard publié par Eugène Germer-Durand en 1868. On y apprend que ce village est cité, sous le nom de CASSAINOLOE en 1175, dans le cartulaire de l'abbaye de Franquevaux.

Une analyse assidue, mais peut-être insuffisante, de la bulle de 1198 énumérant les biens possédés par les moines de Franquevaux en cette fin de XII^e siècle ne révèle aucun Cassainoloe, mais en revanche de nombreux biens situés à Campagnoles, près de Générac, ce qui semble logique dans cette proximité. Une confusion de graphie aussi importante entre Cassa et Campa était-elle possible ? A t'elle pu tromper un érudit aussi attentif que Germer-Durand ? De toute façon, la reprise de la confusion par l'abbé Goiffon, en 1881, ne peut constituer une preuve.

Cependant cette recherche infructueuse a permis une découverte, concernant les confrères de la Terre de Franca vallis qui pourrait bien, un jour, nous ramener à Cassagnoles.

En effet, la donation, considérée comme fondatrice du domaine des cisterciens de Franquevaux, en 1143, précise que Pons Guillaume, sa femme Bascheria et leurs cinq enfants, donnent à l'abbé Gauthier, pour le repos de leur âme, un lieu dénommé Franca vallis, en bordure de l'étang de Scamandre, dont l'une des limites et la *via de Cabot* (ADG/H36).

Une seconde donation, faite par Rainon du Cailar en 1168, comprend une terre, ou pâture, depuis la terre de Guillaume de Saint-Michel, jusqu'au port de Cabot (*portum caboti*) et depuis Vauvert (*Porcheriis*) jusqu'à la Coupelière (*coupoleriam*) (ADG/H66).

Un lien, plus que ténu, permet d'envisager que les descendants de ces Cabot de Franquevaux puissent

être allés défricher les bois de chênes de Cassainoloe. En effet, on trouve de nombreux Cabot à Cassagnoles et dans la région au début du XIV^e siècle, dès 1314. Si les moines de Franquevaux les avaient chargés de ce défrichage, peut-être Germer Durand ne se serait-il pas tellement trompé !

Qui permettra de l'affirmer ?

CONDUZORGUES-LAIROLLE - (691 - M. DEPASSE)

Réponse partielle :

Ernest Conduzorgues-Lairolle (1851-1926) député des Alpes-Maritimes, avocat, a épousé Paule Mazars de Mazarin de Nîmes. Il était mon grand-père.

Fils de Jacques Daniel Nestor Conduzorgues-Lairolle, conseiller de Préfecture (1808-1899), époux de Caroline Sophie Chevandris (de Die).

Nestor est le fils de Antoine Conduzorgues-Lairolle (1772-1835) de Quissac, époux d'Elisabeth Carrier.

Cet Antoine a eu 5 fils et 3 filles :

Nestor (ci-dessus)

Paul David Eugène notaire à Sauve (1826 à 1836)

Jacques Louis Ernest, qui succède à son frère comme notaire à Sauve (1837 à 1863)

Antoine Louis Henri

François Edouard

Je ne sais pas qui était le Conduzorgues-Lairolle, maire de Quissac.

Je tiens à la disposition de M. Depasse la généalogie des Conduzorgues jusque 1550 environ.

E. DUMAS - Les Hespérides
10 rue de La Salle

78100 ST-GERMAIN-EN-LAYE

**Fédération historique du
Languedoc méditerranéen
et du Roussillon**

Archives Départementales de
l'Hérault

B.P. 1266 - 34011

MONTPELLIER CEDEX

Prochain congrès de la Fédération
Villeneuve-lès-Avignon, 15-17 mai 1992 :

Espaces religieux et communautés méridionales : 64^e congrès

Généalogie en Cévennes

Calendrier des réunions pour 1992

Elles auront lieu, comme d'habitude, le samedi à 9 h 30, à l'Ecole des Mines, 6 av. Clavières, Alès aux dates suivantes :

8 février - 16 mai - 14 novembre

La 5^{ème} journée des Généalogistes Cévenols aura lieu de **mercredi 5 août** (lieu et programme à fixer).

A. Alègre de la Soujeole
30340 SERVAS

INFORMATIONS L.C.C.

Errata : Dans le titre de l'article de Corinne POTAY, page 58 du bulletin n° 88, il fallait lire : Un moulin à vent du XVIII^e siècle, et non du XIII^e. Le corps du texte d'ailleurs permettait au lecteur de rectifier lui-même.

Textes reçus : Nous avons reçu un texte très intéressant sur "CORCONNE", intitulé : *RECEPTION A CORCONNE DU SUBSTITUT DU PROCUREUR D'OFFICE EN LA COUR ORDINAIRE DE SAUVE*. Malheureusement, le nom de l'auteur de cet envoi n'était pas attaché au texte lui-même, et il m'est impossible de le retrouver. Ce correspondant peut-il me contacter, soit par écrit, soit par téléphone : 16 (1) 43 30 10 61 ?

L'abondance des matières nous oblige à reporter pour des bulletins à venir certains textes. Que nos collaborateurs ne s'impatientent pas, et continuent, au contraire, à nous alimenter abondamment. Cela facilitera la tâche du Secrétaire. Ne pas oublier aussi de nous adresser, en même temps que le texte et dans la mesure du possible, des illustrations afin de rendre notre bulletin plus attrayant...

Questionnez ! Répondez ! pour rendre notre bulletin plus vivant...

Réunion annuelle de L.C.C. : Elle a été fixée au **Vendredi 28 août 1992**. Retenez dès à présent cette date.

M. DAUDET

SOMMAIRE

Jean-Noël PELEN : Considérations sur quelques légendes cévenoles et sur la tradition orale.....	Pages 1 à 6
Jacques HEBARD : A propos de "Trabucaïre".....	Page 6
Olivier POUJOL : Les Cévenols et l'Edit de 1787.....	Pages 7 à 10
Michel WIENIN : Une nouvelle stèle discoïdale dans le Gard.....	Page 10
Jean PINTARD : Les premiers ministres (ou pasteurs) de la région de Nîmes.....	Pages 11 et 12
Suzy PRUNET : Voyage en Allemagne huguenote.....	Page 12
A. DURAND-TULLOU - Y. CHASSIN du GUERNY : Aménagement en Cévennes méridionales au XVII ^e siècle.....	Pages 13 et 14
Jean DAUTUN : Contre la routine de l'enseignement et les idiomes ridicules.....	Page 14
M. de GENNES : Un illustre Nîmois : Jean-Poldo d'Albenas.....	Pages 15 et 16
Centre de Documentation et d'Archives de Génolhac : Microfilms consultables.....	Page 16
Recensions.....	Page 17
Bibliographie de Jean PELLET (Additif).....	Page 17
Publications, Questions, Réponses, Informations.....	Pages 18 et 19

LIEN DES CHERCHEURS CEVENOLS

Siège Social : 3, Grande Rue GENOLHAC

**Publication réalisées avec l'aide : du PARC NATIONAL DES CEVENNES
et de la COMMUNE DE CONCOULES**

FONDATEURS : Jean-François BRETON, Jean PELLET, Pierre RICHARD

BUREAU :

Président : Yannick CHASSIN du GUERNY

Rédacteur en chef : Pierre A. CLEMENT

Trésorier : François PENCHINAT

Secrétariat-Abonnements : Marcel DAUDET - 34 avenue des Verveines 93370 MONTFERMEIL

COMITE DE REDACTION :

A. ALEGRE de la SOUJEOLE - M. CABY - R. CALCAT - G. COLLIN - J. DAUTUN - R. DEBANT
A. DURAND-TULLOU - H. DUTHU - E. FONTANIEU - J.B. ELZIERE - Ph. JOUTARD - J.N. PELEN
O. POUJOL - R. POUJOL - J. ROGER - D. TRAVIER.

La reproduction des articles, dessins, cartes, reprographies, de même que celle des dépouillements, analyses, répertoires ou inventaires de documents jusque-là non dépouillés dans les mêmes formes est interdite sans accord de la Rédaction et des auteurs.

COTISATIONS :

Cotisation annuelle commençant le 1er janvier de chaque année : **100 francs.**

Cotisation de soutien : **150 francs.**

VERSEMENT DES COTISATIONS ET ADRESSE DU COURRIER :

Versement par chèque bancaire : **L.C.C. FONT-VIVE**

Versement par chèque postal : **L.C.C. - Compte 2000 14 C MONTPELLIER**

Les versements, ainsi que tout courrier concernant L.C.C. : questions, réponses, textes à paraître, etc..., sont à adresser au **Secrétariat-Abonnements** (adresse ci-dessus).

VENTE AU NUMERO : 25 FRANCS - Achat possible MAISON de la PRESSE à Génolhac,
ou par correspondance au SECRETARIAT.

Commission paritaire des publications et Agences de Presse - Certificat d'inscription n° 57172.

Imprimé par ICHTUS S.A.R.L. 30240 CALVISSON